

Énergie Est
Les risques pour les cours d'eau sont minimes, dit TransCanada

Page A 2



« Ne nous oubliez pas. » Une survivante yézidie du groupe EI raconte. Page B 6

Immigration
Couillard associe Legault aux mouvements d'extrême droite

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 52

LE DEVOIR, LE JEUDI 10 MARS 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LA FRANCE PREND LA RUE



Des centaines de milliers de personnes ont manifesté mercredi dans les rues de France pour dénoncer la réforme du travail portée par le ministre du Travail, Myriam El Khomri. Le rassemblement de Lyon comptait quelque 7000 manifestants. Il s'est soldé par trois arrestations.

La réforme du droit du travail au pilori

Paris — Ulcérés par une réforme ambitieuse du droit du travail qu'ils qualifient de « régression historique », des centaines de milliers de personnes ont manifesté mercredi dans les rues de France, décidées à maintenir la pression sur le gouvernement socialiste de Manuel Valls, à un an de la présidentielle.

Ils étaient près d'un demi-million à défiler à l'échelle du pays, dont 100 000 uniquement à

Paris, selon les principales organisations syndicales et étudiantes, le ministère de l'Intérieur évaluant pour sa part à 225 000 la foule de manifestants pour tout l'Hexagone. « Ils nous prennent vraiment pour des cons », s'indignait Méloody, une manifestante parisienne, « scandalisée » par ce gouvernement de gauche prêt selon elle à prendre à la jeunesse « tous les droits légués par les anciens ». « On ne sera jamais de la

chair à patrons », lançaient des manifestants sous des pancartes « la précarité, c'est pas un métier », parmi fumigènes et pétards.

Au cœur de la contestation : une réforme censée assouplir les règles du marché du travail et favoriser l'embauche, dans un pays où le chômage est coincé à 10%.

VOIR PAGE A 10 : FRANCE

PRISON

Détention difficile au temps de l'austérité

Les nouvelles conditions offertes aux prisonnières de l'établissement Leclerc de Laval sont jugées déficientes

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Les femmes déplacées de la prison Tanguay à l'établissement Leclerc fin février manquent toujours de vêtements propres et de produits d'hygiène. Elles sont privées de plusieurs services et se retrouvent dans des situations de proximité avec des prisonniers masculins, selon les informations recueillies par *Le Devoir*.

Cet établissement conçu en 1962 pour des hommes accueille désormais des hommes et femmes pour répondre à des objectifs d'austérité budgétaire, mais sans que les lieux aient été adaptés convenablement aux besoins de chacun. Le ministère de la Justice considère tout de même que le transfert des prisonnières a été réalisé adéquatement le 29 février.

« Les femmes peuvent montrer leurs seins aux hommes par les fenêtres lorsque ceux-ci sont dans la cour. On me confirme que des brassières ont été lancées par ces fenêtres, puisqu'il n'y a pas de grillage pour l'empêcher. Ça fait augmenter le taux d'hormones dans la prison. Les tensions aussi augmentent à l'intérieur », explique Mathieu Lavoie, président du Syndicat des agents de la paix en Services correctionnels du Québec (SAPSCQ). « Si ça continue, on va avoir un été chaud. »

La détenue de fin de semaine Nathalie Leconte le confirme au *Devoir*. « Quand on est arrivés la première fin de semaine, des gars dans des cellules nous voyaient. Ils ont fait des commentaires. On s'entend là, ce sont des hommes... »

VOIR PAGE A 10 : DÉTENTION

AUJOURD'HUI



Culture › Festival international du film sur l'art. Pour lancer le festival, un film sur l'intégration des nouveaux Québécois, et pour finir, le portrait d'un danseur d'exception. Page B 8

Économie › Évasion fiscale. Revenu Québec est lié par les ententes conclues par l'Agence du revenu du Canada pour amnistier des contribuables. Page B 1



Avis légaux..... A 6
Décès..... B 4
Météo..... A 6
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 6

1926-2016

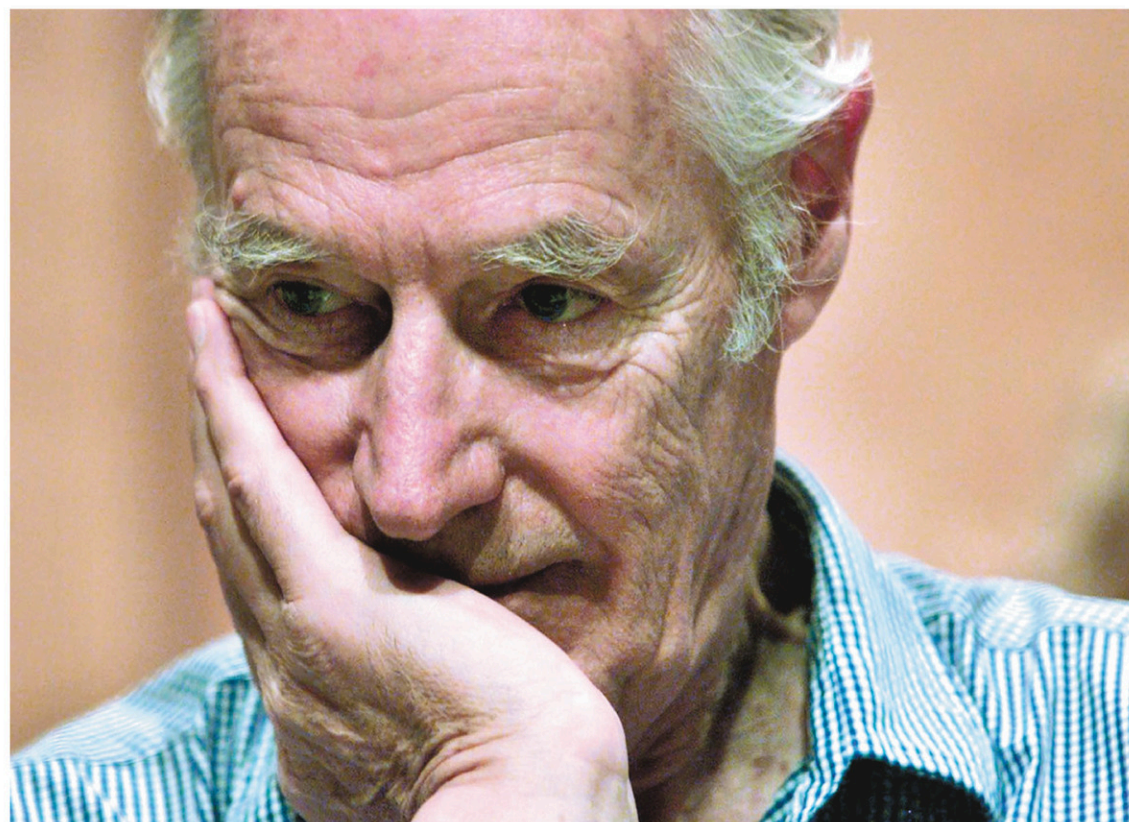
Sir George Martin, le noble complice des Beatles

SYLVAIN CORMIER

À 90 ans, le sergent Poivre s'en est allé rejoindre son Lonely Hearts Club Band dans les vertes vallées de Pepperland. L'homme à la vaste carrière dont la part la plus extraordinaire demeure et demeurera d'avoir été le producteur et réalisateur des Beatles, George Henry Martin — sir George Martin —, a tiré sa révérence, et c'est l'un des deux Beatles survivants, Ringo Starr, qui l'a annoncé au monde sur son compte Twitter mardi en fin de soirée. « Merci pour tout ton amour et ta gentillesse, George. »

Gentillesse. Comme dans « gentleman ». Le mot juste. J'en témoigne. Ce sont ses yeux rieurs que je revois, deux décennies après ce dîner de presse où je bénissais mon métier. Je revois ce sourire discret, qui trahissait aux commissures une impatience d'enfant qui aurait préféré une console pleine de leviers et de pitons pour jouer. Qu'avait-il à faire dans ce restaurant du boulevard Saint-Laurent? Promotion pour une série télévisée de fiction sur l'industrie du disque, *Platinum*, dont il s'occupait de la distribution avec son fils Giles. Je revois le grand monsieur tout droit, s'asseyant à mes côtés, me tendant la main, et moi dans mon émoi.

George Martin avait 70 ans alors, moins actif déjà, en perte considérable d'ouïe, comble de cruauté pour qui avait choisi *All You Need Is*



NIURKA BARROSO AGENCE FRANCE-PRESSE

Fils de charpentier, né en janvier 1926 dans le nord de Londres, George Martin a fait décoller les « Fab Four » et un groupe qui allait vendre 1,6 milliard d'albums. En cinq décennies, il a produit plus de 700 albums et 30 simples qui ont atteint la première place des palmarès britanniques.

VOIR PAGE A 10 : MARTIN

ÉNERGIE EST

Les risques pour les cours d'eau sont minimes, dit TransCanada

Une étude de Polytechnique conclut pourtant que le pipeline pourrait avoir des impacts sur plusieurs rivières

ALEXANDRE SHIELDS

Même si une étude de Polytechnique a déjà fait état des risques que représenterait le pipeline Énergie Est pour des rivières importantes au Québec, TransCanada estime que son projet ne posera pas de menaces majeures pour les 860 cours d'eau qui seront traversés. Aucune étude d'impact formelle ne permet toutefois de corroborer les affirmations de l'entreprise.

Dans le cadre de la quatrième séance de présentation du projet de pipeline d'exportation tenue à Lévis mercredi soir, TransCanada a précisé qu'un total de 860 cours d'eau seraient franchis, dont 417 sont considérés comme « permanents ». De ce nombre, 117 rivières mesurent plus de cinq mètres de largeur.

Une représentante de la pétrolière, Nadia McCarthy, a expliqué que les différentes techniques employées pour traverser les cours d'eau ont été déterminées après des « études » sur les risques, de façon à « assurer la sécurité du pipeline ». La profondeur d'enfouissement du tuyau d'un mètre de diamètre devrait ainsi varier d'une rivière à l'autre.

Les promoteurs du projet de pipeline se sont d'ailleurs montrés rassurants quant aux risques de déversements dans les rivières traversées, dont plusieurs servent de source d'eau potable pour des régions entières.

Rivières à risque

Selon ce qu'a dit le vice-président d'Énergie

Des sénateurs réclament l'approbation du projet

Le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr, s'est rendu au Sénat mercredi pour répondre aux questions des sénateurs et la quasi-totalité d'entre elles a porté sur le pipeline Énergie Est. Leur provenance n'a fait aucune différence : les sénateurs libéraux comme conservateurs ont demandé au ministre d'approuver le projet le plus vite possible afin de relancer l'économie de l'Ouest, créer de l'emploi au Nouveau-Brunswick et réduire la dépendance canadienne envers le pétrole étranger. Par exemple, les sénateurs libéraux James Cowan et Terry Mercer ont plaidé que l'est du

pays pourrait, avec Énergie Est, cesser d'importer du pétrole de l'Arabie saoudite. La conservatrice Nancy Raine a invité le ministre à ne pas prêter l'oreille aux campagnes de peur dans le dossier. Ce à quoi le ministre Carr a répondu : « Ces décisions [d'approuver ou non le projet] ne seront pas dictées par les gens de la marge. Et on sait qu'il y en a de tous les côtés du spectre politique. Il y a des gens qui ne veulent rien construire, jamais en aucun cas. Et il y en a d'autres qui veulent en construire plus sans surveillance réglementaire. »

Hélène Buzzetti

Est pour le Québec, Louis Bergeron, TransCanada a aussi tenu compte des conclusions d'une étude récente de Polytechnique, transmise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et qui conclut que ce pipeline ne traverserait pas moins d'une trentaine de rivières qui « présentent des risques de glissement de terrain en raison de l'instabilité des berges ». Une situation qui « pourrait toucher directement l'intégrité du pipeline », qui transporterait chaque jour 1,1 million de barils de pétrole des sables bitumineux.

Selon l'analyse des chercheurs de Polytechnique, « la majorité des traverses à risque se situe

sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Montréal et Saint-Augustin-de-Desmaures ». Ils établissent ainsi un risque lié au passage du tuyau d'un mètre de diamètre pour la rivière des Outaouais, mais aussi pour celle des Mille Îles. Même chose pour la rivière Saint-Maurice. Quant à la rivière Sainte-Anne, elle présente un « haut risque de glissements ». Le risque est tout aussi « élevé » pour la rivière Jacques-Cartier, mais également pour la rivière Batiscan, la Chacourra, la Petite rivière Yamachiche et la rivière Champlain, entre autres.

Le rapport insiste d'ailleurs sur la vulnérabilité du fleuve Saint-Laurent, que le pipeline de

TransCanada doit traverser de la rive nord à la rive sud, à partir de Saint-Augustin-de-Desmaures, en amont de Québec.

Aquifères exclus

Par ailleurs, tout déversement accidentel résultant d'un bris dans l'imposant pipeline pourrait avoir des impacts environnementaux majeurs et durables. Ainsi, souligne l'analyse de Polytechnique, « dans le contexte d'une traversée de rivière, il est considéré qu'un déversement accidentel de pétrole est impossible à totalement contenir et nettoyer. Le pétrole pourrait rapidement voyager sur plusieurs kilomètres en aval du bris ou de la rupture ».

Par ailleurs, un représentant de la Ville de Lévis est venu faire part au BAFE des préoccupations de la municipalité par rapport aux traversées de cours d'eau dans la région. Selon ce qu'a précisé TransCanada, il n'est pas prévu d'installer des valves d'urgence de chaque côté des cours d'eau, mais ce sera fait pour les cours d'eau « majeurs ».

Le représentant de Lévis a en outre précisé que le pipeline Énergie Est traverserait un aquifère d'importance « pour la région ». Mardi, au BAFE, un représentant de TransCanada a toutefois affirmé que le pétrole migre « très peu » dans les aquifères. La pétrolière a-t-elle répertorié les aquifères au Québec? Il existe de l'information de nature publique à ce sujet, et l'entreprise « l'a consultée ».

Le Devoir

CASQUES BLEUS

Les conservateurs dénoncent un gaspillage de ressources

Les soldats canadiens ne doivent pas « jouer au gardien de sécurité »

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le Canada ferait erreur en commandement de la MINUSTAH et à déployer des centaines de soldats en sol haïtien, estime le Parti conservateur. Cela parce que la formation des soldats canadiens les appelle à des tâches plus musclées.

« On prendrait des ressources formées à autre chose, fait valoir Pierre-Paul Hus, porte-parole en matière de Défense. Les soldats sont prêts au combat, mais on les amènerait dans une situation où ils joueraient au gardien de sécurité », dénonce-t-il.

Le Devoir révélait mercredi que le Canada étudierait la possibilité de prendre le commandement de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Si c'était le cas, cela impliquerait le déploiement d'un nombre important de policiers et soldats.

C'est un lieutenant-général brésilien qui dirige actuellement la MINUSTAH, et 979 soldats brésiliens sont présents sur le terrain. Le mandat d'Ajax Porto Pinheiro prend fin en octobre.

Mercredi, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a commenté le dossier Canada-Haïti en disant qu'il ne voulait « pas annoncer quoi que

ce soit, sauf pour dire que c'est quelque chose d'important pour nous et pour le premier ministre ». M. Dion a ajouté que « ça va être certainement un élément de discussion entre le président [Barack Obama] et le premier ministre », ce jeudi à Washington.

Son cabinet a toutefois nié les informations transmises au Devoir en soutenant que le

Le Canada étudierait la possibilité de prendre le commandement de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti

gouvernement n'envisage pas une augmentation de sa contribution en personnel à la MINUSTAH, ni ne cherche à en obtenir le commandement militaire.

Le plan canadien viendrait appuyer la promesse du premier ministre Trudeau de se « réengager dans ce projet de maintien de la paix par l'ONU à travers le monde ». Il est évidemment tributaire de ce que l'ONU fera du mandat de la MINUSTAH au terme d'un réexamen, qui est en cours.

L'ONU étudie la possibilité d'un retrait de ses troupes après une phase de transition... mais cela à condition que le gouvernement haïtien

puisse assurer sécurité et stabilité au pays.

Avis partagés

Pierre-Paul Hus estime globalement que le projet canadien serait une « très mauvaise idée ». « Il est prématuré de penser qu'on peut prendre nos troupes formées au combat et de les amener comme Casques bleus, dit-il. Si on veut être logique, il faudra redéfinir les programmes d'entraînement et la structure de préparation des troupes. »

M. Hus juge que « d'autres pays sont prêts à agir en Haïti », et que les soldats canadiens seraient mieux utilisés pour contrer la « menace mondiale du groupe armé État islamique ».

Un avis que ne partage pas du tout Hélène Laverdière, porte-parole du NPD en matière d'Affaires étrangères. « Le plan Haïti est une bonne idée, dit-elle. Il est important de se réinvestir dans le maintien de la paix, et Haïti me semble un endroit très pertinent pour faire un premier pas. »

Elle cite « l'aspect linguistique, l'aspect historique et les liens très forts du Canada avec Haïti » comme éléments militants en faveur du projet.

Le Devoir



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs noms de candidats potentiels circulent pour la succession de Stephen Harper.

COURSE À LA CHEFFERIE

Le PC élève le plafond de dépenses à un niveau record

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La course à la chefferie du Parti conservateur (PC) battra de nouveaux records en politique fédérale : les candidats à la succession de Stephen Harper pourront dépenser jusqu'à 5 millions de dollars. Une somme importante, selon certains, puisqu'il y a un nombre limité de donateurs à solliciter. Mais « raisonnable », selon d'autres, puisque les candidats devront parcourir tout le pays pour courtiser des appuis.

Les conservateurs ont dévoilé les règles de leur course à la chefferie mardi soir : les candidats devront être membres du parti depuis six mois, ils pourront se lancer dans l'arène jusqu'au 24 février 2017 en vue de l'élection du 27 mai 2017, et ils devront récolter 300 signatures dans 30 circonscriptions réparties dans sept provinces. Le plafond des dépenses a été fixé à 5 millions.

Les aspirants-chefs devront en outre déboursier 100 000 \$ — 50 000 \$ de frais d'inscription et une somme équivalente en dépôt de garantie de conformité aux modalités de la course.

« C'est beaucoup d'argent... C'est beaucoup d'argent », a réagi Lisa Raitt en apprenant mercredi matin les sommes en jeu. La députée ontarienne est toujours en réflexion. La publication des règles accélérera sa décision. « Le temps presse », a-t-elle avoué. Son collègue Tony Clement, qui songe aussi à se lancer, estime lui aussi que « c'est beaucoup ».

La course conservatrice compte en effet le plafond de dépenses le plus élevé des dernières années [voir encadré].

Plafond des courses récentes

2013	PLC: 950 000 \$
2012	NPD: 500 000 \$
2006	PLC: 3,4 millions (3,98 millions en dollars d'aujourd'hui)
2004	PCC: 2,5 millions (3,07 millions en dollars d'aujourd'hui)

Un plafond de dépenses de 5 millions ne pipera pas les dés, selon le député Andrew Scheer, car les dons sont limités à 1500 \$ par personne, et un candidat ne peut verser qu'un maximum de 25 000 \$ à sa propre campagne. « Il y a des limites même à ce que les gens riches peuvent investir dans leur propre campagne. Alors il s'agira davantage de voir combien personnes, combien de membres les candidats potentiels au leadership pourront rejoindre », a-t-il fait valoir.

« On parle quand même d'une campagne nationale de 15 mois, d'un océan à l'autre, pour aller rencontrer des milliers de Canadiens dans leur communauté », a acquiescé Gérard Deltell. C'est sûr que ça prend des sous. »

Les candidats les mieux connus, et comptant le plus de partisans aux quatre coins du pays, pourraient cependant avoir plus de facilité à récolter rapidement la contribution maximale des donateurs potentiels. « Le bassin de ressources sera limité. Il n'y a pas un nom-

bre énorme d'individus qui vont faire des dons », a noté Lisa Raitt.

Un vote égal au pays

Le Parti conservateur a par ailleurs conservé son système de répartition de votes, qui accorde un poids égal à chacune des circonscriptions, peu importe le nombre de membres au sein de celles-ci. « Chaque circonscription a le même poids quant au choix du gouvernement. Il n'est que juste que chaque circonscription ait le même poids pour choisir un chef », a argué Tony Clement.

Plusieurs de ses collègues étaient du même avis. Même ceux des Prairies, où les associations conservatrices comptent beaucoup plus de membres qu'au Québec ou dans les Maritimes et qui pourraient donc être vexés de voir ces régions avoir autant d'influence que la leur. Cette règle faisait partie de l'entente de fusion qui a donné naissance au PC et il « faut la respecter », a tranché l'Albertain Deepak Ohbrai.

L'Ontarien Scott Reid — qui tentait encore il y a cinq ans de modifier ce système — a toutefois refusé de se prononcer sur la question mercredi.

Outre Lisa Raitt et Tony Clement, les noms de Kellie Leitch, Jason Kenney, Maxime Bernier et de l'homme d'affaires Kevin O'Leary ont été évoqués comme candidats potentiels. M. Bernier — qui a qu'il prenait « tous les moyens pour être capable de dire oui » — n'a pas voulu commenter les règles de la course mercredi.

Ses collègues québécois ont tous jugé « essentiel » que le prochain chef soit bilingue. M^{me} Raitt, M^{me} Leitch et M. O'Leary sont unilingues anglophones.

Le Devoir

EXPO
manger santé
et vivre vert 2016

Alimentation saine
Écologie
Santé globale

MONTRÉAL 11.12.13 MARS Palais des congrès
QUÉBEC 19.20 MARS Centre des congrès

+ de 250 EXPOSANTS
DÉGUSTATIONS
DÉMOS ET CONFÉRENCES

TARIFS 13 \$
65 ans + et Étudiants 11 \$
16 ans et moins Gratuit
Billetterie en ligne disponible

Vendredi* 10 h à 20 h
* Montréal seulement
Samedi 10 h à 18 h
Dimanche 10 h à 17 h

Présenté par **Bio-K+**

Partenaires: Claf, RACHÈLE-BÉRY épicerie saine, ALIMENTS QUÉBEC, NOW, Land Art, DRUIDE, natural Factors, AUX VIVRES, LA PRESSE +

expomangersante.com

ACTUALITÉS

Mauvais message

MICHEL DAVID



Un dirigeant d'une petite entreprise montréalaise qui œuvre dans le secteur des nouvelles technologies n'a pas aimé de recevoir un courriel rédigé uniquement en anglais signé par la présidente du Réseau jeunes employés (RJE) de la Banque Nationale, Meinna Gwet, qui était à la recherche de conférenciers pour entretenir ses membres des récentes tendances dans l'industrie.

«Je croyais qu'il venait de Toronto», a-t-elle dit. Non pas. La présidente du RJE, par ailleurs analyste de portefeuille, est bel et bien basée à Montréal et la conférence en question aura lieu au Musée des beaux-arts le 7 avril prochain. Elle n'a pas voulu élaborer sur les raisons pour lesquelles elle n'a pas jugé utile de traduire son courriel, sinon pour dire qu'elle a agi à titre personnel et que les gens à qui elle voulait s'adresser étaient surtout anglophones.

Bien sûr, il n'y a rien d'illégal à envoyer un courriel en anglais et M^{me} Gwet n'est pas une porte-parole officielle de la banque. De toute manière, comme toutes les entreprises qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, la Banque Nationale n'est pas soumise aux dispositions de la loi 101, même si elle détient un certificat de francisation depuis 1983. C'est plutôt une question d'exemple et de respect.

Il y a quelques années, la Banque Nationale s'était retrouvée au centre d'une controverse quand on avait découvert que son premier vice-président aux technologies de l'information, John B. Cieslak, en poste depuis quatre ans, était unilingue anglophone et exigeait de nombreux employés de son département qu'ils travaillent dans cette langue.

M. Cieslak avait été invité à suivre des cours de français, mais le président et chef de direction de la banque, Louis Vachon, avait expliqué que son modèle d'affaires très centralisé exigeait que ses clients ailleurs au Canada et dans le monde soient servis à partir de Montréal, ce qui exigeait la connaissance de la langue de Shakespeare. «Je ne ferai pas la chasse à l'anglais», avait-il lancé.

Sans faire la chasse à l'anglais, il n'est pas interdit de favoriser l'usage du français partout où la chose est possible. Si centralisé qu'il puisse être, le modèle d'affaires de la Banque Nationale peut certainement s'accommoder de sa présence dans un courriel destiné à des entreprises de la région de Montréal.

Il est vrai que les raisons sociales anglaises — et l'usage de l'anglais — sont très en vogue dans les jeunes entreprises de pointe, même si elles opèrent au Québec. Cela fait peut-être plus cool, mais le savoir-faire peut aussi se conjuguer en français.

Encore faudrait-il que les entreprises phares comme la Banque Nationale, qui a traditionnellement fait de ses origines francophones un outil de promotion, donnent le ton. Que la représentante de ses jeunes employés juge préférable d'utiliser l'anglais pour dénicher un conférencier compétent laisse perplexes.

Il ne faudrait tout de même pas faire un plat de cette anecdote, direz-vous. Sans doute, mais elle n'en reflète pas moins un environnement qui rend problématique l'intégration à la majorité francophone du nombre grandissant d'immigrants que le Québec se propose d'accueillir au cours des prochaines années.

Soit, les entreprises québécoises auront besoin de main-d'œuvre, mais leurs représentants ont clairement indiqué en commission parlementaire que leur francisation n'était pas leur priorité, pourvu qu'ils soient en mesure d'accomplir le travail qu'on attend d'eux. Au fil des ans, les libéraux n'ont pas davantage démontré que c'était la leur.

Seul un signal très clair et surtout très concret de l'État peut contrebalancer l'attraction presque irrésistible que l'anglais exerce sur les nouveaux arrivants. Or, l'actuel gouvernement semble moins disposé à prendre des mesures énergiques qu'à faire le procès de ceux qui déplorent sa passivité. En quoi serait-il intolérant, voire xénophobe, de rendre les cours de français obligatoires, comme le demande François Legault?

Il est vrai que l'Union européenne, l'Allemagne ou le Danemark, qui imposent aux nouveaux arrivants l'apprentissage de leur langue nationale, n'ont pas le même pouvoir de sélection que le Québec au sein du Canada. Il est cependant manifeste que l'identité des Allemands ou des Danois est bien mieux assurée que celle des Québécois.

S'inquiéter des conséquences d'une immigration mal intégrée sur la «cohésion sociale», comme l'a fait récemment l'économiste Pierre Fortin, n'est pas «souffler sur les braises de l'intolérance», comme le premier ministre l'a encore reproché au chef de la CAQ, mais simplement faire preuve de responsabilité.

M. Couillard envoie lui aussi un très mauvais message en tentant de culpabiliser ceux qui constatent simplement l'évidente fragilité de la situation du français. Il devrait plutôt prendre les moyens de la consolider.

mdavid@ledevoir.com

IMMIGRATION

Le premier ministre Couillard associe Legault aux mouvements d'extrême droite

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Dans le feu d'un débat portant sur le nombre d'immigrants que le Québec devrait accueillir dans les prochaines années, le premier ministre Philippe Couillard a associé le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, aux mouvements anti-immigration aux États-Unis, que peut incarner Donald Trump, ou encore en Europe, où émergent des partis populistes d'extrême droite.

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, François Legault a critiqué la volonté de Philippe Couillard de hausser de 50 000 à 60 000 le nombre annuel d'immigrants que le Québec admet, «alors qu'on a déjà de graves lacunes dans l'intégration des immigrants».

La réplique du premier ministre a été cinglante. «J'émetts une crainte qu'on enfourche, du côté de la deuxième opposition, le mouvement de ressac anti-immigration qu'on observe au sud de notre frontière et en Europe», a-t-il déclaré.

«Je crains fort que la deuxième opposition souffre encore une fois, comme ils l'ont déjà fait, sur les braises de l'intolérance», a ajouté Philippe Couillard.

Dans un point de presse en début d'après-midi, François Legault a exigé du premier ministre qu'il retire ses propos «indignes d'un premier ministre».

«Philippe Couillard a dépassé les limites, s'est in-

surgé le chef de la CAQ. Philippe Couillard, quand on lui parle de questions identitaires, c'est ses émotions qui prennent le dessus plutôt que la raison. Et ça, c'est inquiétant de la part d'un premier ministre, surtout le premier ministre d'une nation qui sera toujours vulnérable en Amérique du Nord, a avancé François Legault. De dire que parce qu'on veut défendre le français, on souffle sur les braises de l'intolérance, c'est inqualifiable. [...] Je n'accepte pas ça. C'est grave comme affirmation.»

Couillard ne recule pas

En fin d'après-midi, en marge d'une conférence de presse qu'il tenait avec le gouverneur du Maine, Paul LePage, le premier ministre a refusé de retirer ses propos. «C'est très subtil, mais lorsqu'on parle des immigrants, qu'on parle de l'immigration comme d'un facteur négatif au Québec, on envoie un message volontairement ou involontairement — je ne fais pas de procès d'intention à M. Legault — qui va éveiller ce genre de sentiment.»

Ajoutant son grain de sel en Chambre, le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a raillé «les tests de déportation» de François Legault: la CAQ propose de soumettre les immigrants à un examen de français et portant sur les valeurs dites québécoises trois ans après leur arrivée, quitte à les renvoyer dans leur pays en cas d'échec.

Dans un point de presse, le porte-parole pé-

quiste en matière d'immigration, Maka Kotto, a pris la défense du chef caquiste. Il a qualifié la réplique du premier ministre de «réaction aberrante». Poser des questions sur les problèmes d'intégration en emploi des immigrants est légitime, juge-t-il. «Ce n'est pas parce qu'on en pose qu'on est raciste ou xénophobe.»

À l'Assemblée nationale, la porte-parole caquiste en matière d'immigration, Nathalie Roy, a cité des chiffres du ministère qui illustrent les problèmes d'intégration des immigrants. Ainsi, de 2003 à 2012, sous un gouvernement libéral, le Québec a admis 473 000 immigrants; or, le quart d'entre eux, ou 115 000 personnes, a quitté le Québec. Quatre-vingts pour cent des immigrants ne participent pas aux sessions d'initiation à la société québécoise, déplore aussi la CAQ.

Ce n'est pas la première fois que Philippe Couillard adresse de tels reproches à ses adversaires péquistes ou caquistes. En novembre dernier, lors d'un Conseil général de son parti, le chef libéral les avait accusés de poser des gestes «qui attisent les braises de ces démons qu'on a chez nous», tout en exprimant son «inquiétude quant à l'intolérance au Québec».

Le Devoir

Lire aussi • Et l'intégration?

Une chronique de Gérard Bérubé. Page B 1



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Président d'un jour

L'atmosphère était lourde à la Chambre des communes mercredi. Lourde de larmes et d'émotions. Le député d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, a obtenu le privilège, l'espace d'une trentaine de minutes, de servir comme président de la Chambre. M. Bélanger aspirait cet automne à être élu à cette fonction, mais une étrange extinction de voix l'a amené à consulter son médecin. Le verdict, impitoyable, est tombé: sclérose latérale amyotrophique (Lou Gehrig). M. Bélanger a retiré sa candidature. Son état de santé périclité depuis: il ne peut plus parler et a de la difficulté à marcher. Grâce à un logiciel lisant ce qu'il écrit à l'écran, M. Bélanger a pu présider la période de déclarations des députés et un échange d'une question-réponse entre Justin Trudeau et Rona Ambrose, puis Thomas Mulcair. Un pépin informatique a fait que ce dernier a d'abord été présenté comme... le premier ministre! Les bons mots de ses collègues ont arraché à M. Bélanger quelques larmes.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le PLQ encore une fois soupçonné de favoritisme

Près de 90 % de l'enveloppe d'un programme ont été alloués à des circonscriptions libérales

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La Coalition avenir Québec soupçonne le gouvernement Couillard d'avoir détourné le Programme de soutien aux installations sportives au profit des circonscriptions libérales.

À ce jour, 87 % de l'enveloppe budgétaire (9,1 sur 10,5 millions de dollars) a été allouée à des projets éparpillés dans des circonscriptions libérales: construction d'un centre de curling à Chelsea (1,95 million), aménagement de deux terrains multisports à surface synthétique à Gatineau (1,25 million chacun), installation de modules de jeux, de jeux d'eau et d'une patinoire extérieure à Windsor (74 964 \$), etc.

«Jusqu'à présent, des 10 millions annoncés, 9 millions sont allés, comme par hasard — eh oui, le hasard fait bien les choses — à des projets situés dans des comtés libéraux. Encore une fois, ça sent le favoritisme», a déclaré le député caquiste Sébastien Schneeberger lors de la période de questions mercredi.

Au fil des trois dernières semaines, 23 des 32 projets annoncés dans le cadre de la phase 3 du Programme de soutien aux installations sportives se trouvent dans des circonscriptions libérales, contre deux dans une circonscription péquiste, quatre dans des circonscriptions caquistes et

«Encore une fois, ça sent le favoritisme»

Sébastien Schneeberger, député caquiste de Drummond-Bois-Francis

trois dans la circonscription d'Arthabaska, qui est représentée par la députée indépendante Sylvie Roy (4 % de l'enveloppe budgétaire).

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) y subventionnera l'aménagement d'un parc multisport à Saint-Ferdinand (238 936 \$), la rénovation des estrades du stade de baseball de Victoriaville (238 936 \$) ainsi que l'aménagement de jeux d'eau au parc Bourbon à Plessisville.

Parti «multirécidiviste»

D'autre part, le gouvernement libéral a octroyé 668 087 \$ à deux projets dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, représentée par le député péquiste Alexandre Cloutier, c'est-à-dire 564 308 \$ à la rénovation de l'aréna municipal à L'Ascension-de-notre-Seigneur et 103 779 \$ à la réfection de la patinoire et à l'ajout de modules de planche à roulettes à Hébertville (6 % de l'enveloppe budgétaire).

Enfin, le ministère a donné le feu vert au finan-

cement de quatre projets dans des circonscriptions caquistes, dont la rénovation des deux pavillons du centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc. (132 799 \$).

M. Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, a pressé le gouvernement libéral de dévoiler la liste des projets qui ont été écartés par le MELS. «Ce n'est pas à nos jeunes de payer des approches qui pourraient être partisans, à des fins électorales», a-t-il fait valoir en point de presse.

Le Parti libéral du Québec est un «multirécidiviste du favoritisme», a fait remarquer quant à lui le député de La Peltrie, Éric Caire, pointant un rapport du vérificateur du Québec datant de 2012. Le v.g. avait notamment souligné que «l'information transmise au ministre ne lui permet[ait] pas de sélectionner les projets qui répondent le mieux à l'objectif du programme».

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, ne s'est pas laissé démonter par les allégations de favoritisme lancées par la CAQ. Il a chargé son confrère Jean D'Amour de procéder jeudi après-midi dans la circonscription de Côte-Sud — également dans le giron libéral — à l'«annonce d'importants investissements en infrastructures sportives et récréatives dans le Bas-Saint-Laurent».

Le Devoir

ACTUALITÉS

RÉMUNÉRATION

David interpellera les recteurs la semaine prochaine

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, invitera poliment les recteurs des universités québécoises à ouvrir leurs livres et, qui sait, à ralentir leur train de vie. La «rémunération des hauts dirigeants universitaires» sera le sujet de l'heure d'une rencontre du Bureau de coopération inter-universitaire (BCI), à laquelle elle assistera au lendemain du dépôt du budget Leitão, soit le 18 mars prochain.

«C'est le premier point à ordre du jour», a-t-elle annoncé mercredi, au lendemain de la mise au jour d'informations selon lesquelles l'Université de Montréal fournit notamment à son recteur, Guy Breton, un véhicule Audi Q5 hybride coûtant 862\$ par mois, en plus de lui payer des vols en première classe.

M^{me} David a enjoint le 3 mars dernier à la sous-ministre Sylvie Barcelo de lui soumettre «des propositions concernant la rémunération applicable au personnel de direction supérieure des universités». Dans une lettre qu'elle lui a transmise, l'élue libérale — et ex-vice-rectrice aux relations internationales à l'UdeM — se dit favorable à l'idée de «modifier le cadre normatif en vue, notamment d'élargir la portée des règles budgétaires pertinentes».

M^{me} Barcelo a demandé mardi aux recteurs des universités québécoises de lui «faire parvenir, dans les meilleurs délais, la documentation pertinente [...] la plus complète possible, [de tous les] documents relatifs à la rémunération, aux conditions de travail et aux avantages directs et indirects de l'emploi de chaque membre du personnel de direction supérieure de [leur] établissement».

Projet de loi 590

De son côté, le député péquiste Alexandre Cloutier a déposé un projet de loi visant à

étendre la portée des pouvoirs de la vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, aux universités dites «à charte», comme l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université McGill.

«L'austérité libérale, le problème, M. le Président, c'est que ça semble être à deux vitesses. Pendant qu'on coupe des centaines de millions dans nos universités, plusieurs de nos recteurs et administrateurs, eux, continuent de piger dans le plat à bonbons: arachides dorées de 620 000\$ pour le recteur de l'Université Bishop's; indemnités de départ de 750 000\$ pour l'ex-rectrice de l'Université McGill; bonis d'après-mandat de 1,4 million pour de hauts dirigeants de l'Université Laval; traitement royal pour le recteur de l'Université de Montréal, et carrément des bonis illégaux de 1,2 million versés à des cadres des universités du Québec, M. le Président, c'est carrément indécent», a-t-il déclaré en Chambre, ayant à la main le projet de loi 590.

Nombreux reproches

La vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, a récemment reproché à l'ETS, l'INRS, l'UQAC et l'UQAR d'avoir accordé à leurs dirigeants des «sommés non conformes» totalisant près de 820 000\$ en quatre ans. À elle seule, l'École de technologie supérieure (ETS) a versé une «sommé non conforme» de 425 000\$ à ses cadres entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2015, indiquait-elle dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale fin février.

Son prédécesseur, Michel Samson, avait un an plus tôt conclu que l'UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire, en 2013-2014, en octroyant des «sommés forfaitaires» totalisant 352 767\$ à 85 cadres.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une manifestation organisée à la fin du mois de mars 2015 a donné lieu à un affrontement avec les policiers du SPVM.

Autopsie d'un printemps qui a dit «Fuck toute!»

MARCO FORTIER

Le printemps 2015 devait être aussi «chaud» que celui, mythique, de l'année 2012. Mais sans leader charismatique, sans cause clairement définie et face à une population indifférente, le mouvement de grève a fondu comme neige au soleil.

Les syndicats qui représentent un demi-million d'employés de l'État avaient reporté à l'automne leur bataille contre «l'austérité». Les étudiants avaient plus ou moins envie de reprendre la rue, trois ans après le printemps érable. Même l'association étudiante la plus radicale, l'ASSE (Association pour une solidarité syndicale étudiante), avait déposé les armes en pleine bataille, en renonçant à la grève.

Seuls les militants anarchistes les plus convaincus, rassemblés sous la bannière des Comités printemps 2015, ont sonné la charge contre le «système» jusqu'aux vacances d'été. Ils sont sortis amochés de cette saison maudite. Le confort et l'indifférence de la population leur ont fait plus mal que les coups de matraque de la police, qui a maté sans retenue les manifestations du printemps.

«En 2012, nous aurions été "l'avenir", aujourd'hui, nous ne serions que des têtes brûlées. Le mythe de 2012, devenu l'étalon de mesure du mouvement social,

« En instaurant le plus grand et le plus long mouvement étudiant de l'histoire nord-américaine comme nouveau standard, on se destine à bien des déceptions »

Extrait du recueil Fuck toute!

s'est alors retourné contre la rupture à son origine. En instaurant le plus grand et le plus long mouvement étudiant de l'histoire nord-américaine comme nouveau standard, on se destine à bien des déceptions», écrit le Collectif de débryage dans *Fuck toute!*, un petit recueil des hauts et des bas du printemps 2015, qui sera lancé ce 10 mars à Montréal.

Il s'agit d'une suite au coup de gueule *On s'en câlisse*, écrit dans l'euphorie du printemps étudiant de 2012. Dans les deux cas, les auteurs — un mélange de gens de lettres, étudiants et professeurs de l'UQAM, et d'anarchistes de la base — se réclament d'un anonymat qui remonte à la Révolution française, à Mai 68 et à octobre 1970.

«Fuck toute!», donc. C'est devenu le cri de ralliement de cette contestation de 2015, qui visait tellement large que la ci-

ble paraissait invisible. Cette fois, les casseroles sont restées sagement à la maison. Les anarchistes se sentaient parfois bien seuls sur la ligne de front, mais ils ont fini par se dire qu'ils se battraient pour le plaisir de se battre.

«Les bannières "Fuck toute" et "Mangez toute de la mardo" en tête de cortège ne laissent place à aucune équivoque: l'ennemi du mouvement, c'est la totalité. Celle qui, sociale, récuse toute division. Celle qui, économique, refuse toute gratuité. Celle qui, symbolique, refuse toute magie», écrivent les auteurs.

Certains gains

Ce curieux printemps a tout de même mené à des acquis, estime Philippe Blouin, des éditions Sabotart, qui publie *Fuck toute!*. «De nouvelles thématiques ont émergé: la lutte contre les hy-

drocarbures et contre les pipelines, une solidarité avec les autochtones et une mobilisation contre l'austérité, en dépit des centrales syndicales et des associations étudiantes qui ont refusé de suivre leur propre base», dit-il.

Leur engagement peut paraître nihiliste — ils citent Nietzsche qui veut «le néant, plutôt que de ne rien vouloir du tout» —, mais les contestataires ont aussi prôné une solution de rechange au métro, boulot, dodo.

La grève militait «contre l'asservissement de nos vies à l'économie», écrivent les auteurs. Contre la machine à fabriquer des consommateurs.

Le quartier général du mouvement restait encore et toujours l'UQAM, foyer de la contre-culture et de la contestation. «Si la grève entraîne une baisse drastique des inscriptions, entachant la cote de l'UQAM sur les marchés mondiaux du diplôme, les arts et les sciences humaines ne fléchissent pas pour autant. Bien au contraire: la jeunesse enragée, ce produit dérivé du désastre, ne manquera pas pour garnir derechef les inflexibles cohortes du QG de la révolte. Car il en va de l'essence même de l'UQAM: née de la grève [de 1968], elle finira toujours par y revenir, tel un mioche aux jupes.»

Le Devoir

WASHINGTON

Trudeau amorce sa visite officielle

ALEXANDER PANETTA
à Washington

La visite tant attendue de Justin Trudeau dans la capitale américaine a finalement débuté.

L'avion du premier ministre canadien a atterri mercredi après-midi à la base aérienne militaire Andrews, où il a été accueilli par un orchestre militaire et une haie d'honneur.

Au cours de son voyage de trois jours à Washington, le premier ministre rencontrera bien sûr le président Barack Obama, mais aussi des représentants du département d'État, des groupes d'experts et des universitaires.

À sa sortie de l'appareil, M. Trudeau a été accueilli par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, David McNaughton. L'épouse du premier ministre, Sophie Grégoire-Trudeau, et ses trois enfants, Xavier, Ella-Grace et Hadrien, font également partie du voyage en terre américaine.

La famille Trudeau sera l'hôte d'honneur, jeudi soir,

d'un dîner officiel à la Maison-Blanche — une première en 19 ans, depuis la visite de Jean Chrétien en 1997.

Avant de quitter Ottawa, M. Trudeau a déclaré à la Chambre des communes qu'une saine relation canado-américaine est essentielle pour assurer la prospérité du Canada.

«Peu de relations sont aussi importantes pour le Canada qu'une bonne relation avec les États-Unis, pour les emplois, pour la croissance économique, pour les échanges commerciaux, pour bâtir les types de débouchés dont on a véritablement besoin.»

«Pendant dix ans, ces relations ont été tendues, et maintenant, nous sommes heureux d'être en mesure de nous réengager dans un large éventail de dossiers [...], a-t-il soutenu.

Les activités de M. Trudeau seront sans doute très suivies par les médias américains, qui trouvent en lui tous les attributs d'une célébrité.

La Presse canadienne

Le leader de Pégida UK tenterait de tisser des liens avec l'extrême droite canadienne

Une allocution prévue dans un hôtel montréalais a été annulée à la dernière minute

JEAN-FRANÇOIS
NADEAU
PHILIPPE ORFALI

Des éléments d'extrême droite en seraient à tenter de créer des ponts avec les groupuscules de l'extrême droite québécoise. C'est dans ce contexte que Paul Watson, le leader de Pégida Grande-Bretagne, une organisation islamophobe, se trouvait à Montréal mercredi. L'allocution prévue dans un hôtel de l'ouest de l'île a toutefois été annulée à la dernière minute en raison de la présence de manifestants.

Ancien cycliste professionnel, Paul Watson a été candidat de l'United Kingdom Independence Party (UKIP), quatrième parti au Royaume-Uni avec 13% des voix. Il est à la tête de Pégida UK, une organisation islamophobe dont les racines sont en

Allemagne, depuis le 4 janvier.

Watson plaide vigoureusement contre l'immigration et affirme l'échec des politiques multiculturelles. L'invitation publique lancée par l'organisme Act for Canada/Agissons pour le Canada à venir entendre ce leader xénophobe affirme que «Paul considère que l'islam constitue la plus grande menace à l'Angleterre depuis le nazisme et le communisme et qu'il répond à l'enjeu le plus important de notre temps.» Il devait se trouver à Montréal mercredi et devrait être à Toronto jeudi.

Tisser des liens?

L'annonce de la présence de Watson à Montréal a été relayée notamment par l'organisation Israel Activist Alliance et la Jewish Defense League (JDL). Cette dernière est considérée comme un groupe terroriste par le FBI.

Selon Francis Boudrias Plouffe, un des organisateurs de la manifestation contre la présence de Paul Watson au Canada, il s'agit en fait d'une occasion de rassemblement pour plusieurs groupuscules canadiens et étrangers en vue de fédérer des positions communes. «Ils semblent vouloir créer des liens avec Pégida Québec.»

Fabienne Presentey, de Voix juives indépendantes, s'insurge, elle aussi, contre la propagation d'un tel discours haineux. «On a un centre antiradicalisation ici. Ce serait bien qu'on le voie à l'œuvre.»

Les effectifs de ces mouvements ici apparaissent difficiles à connaître avec précision, puisque l'organisation n'avance pas en plein jour. Elle se méfie apparemment désormais de l'étalage de ses intentions sur les réseaux sociaux.

Les détracteurs de Pégida

Pétrolia «rassurée»

Le président-directeur général de la société Pétrolia, Alexandre Gagnon, est sorti «rassuré», mercredi, d'une rencontre où le premier ministre Philippe Couillard a gardé le silence sur son opposition aux forages par fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti. Lors d'un bref point de presse qui a suivi, M. Gagnon a déclaré que M. Couillard s'est contenté de répéter que le gouvernement respectera le contrat qui l'associe aux projets d'exploration sur l'île du golfe Saint-Laurent. M. Gagnon s'est pas laissé démonter par les doutes exprimés par M. Couillard concernant la rentabilité potentielle des hydrocarbures, sur

rencontre entre les dirigeants de TransCanada, promoteur du projet d'oléoduc Énergie Est, et le cabinet du premier ministre Justin Trudeau. Dans une courte mêlée de presse à Québec, mercredi, M. Charest a reconnu avoir fait un appel au cabinet Trudeau et avoir abordé le dossier TransCanada, mais s'est défendu d'avoir sollicité une rencontre et a insisté pour dire qu'il ne travaillait plus pour TransCanada au moment de l'appel. Or, le cabinet du premier ministre a confirmé au *Globe and Mail* la semaine dernière que M. Charest avait évoqué la possibilité d'organiser une telle rencontre.

La Presse canadienne

TransCanada: Charest se défend

L'ex-premier ministre Jean Charest nie avoir sollicité une

La Presse canadienne

Québec et la FSSS-CSN s'entendent

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et le gouvernement québécois ont conclu une entente de principe en vue du renouvellement de la convention collective de ses quelque 110 000 membres, a annoncé le syndicat, mardi soir. Le président de la FSSS-CSN, Jeff Begley, s'est dit «satisfait du déroulement du processus». Il a annoncé que le syndicat recommandera l'entente de principe aux délégués à l'occasion du conseil fédéral de négociation qui se tiendra jeudi et vendredi.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

SCIENCE

Infiniment petites, mais grandement intrigantes

À Québec, une exposition du Musée de la civilisation remet en question notre rapport aux nanotechnologies

PAULINE GRAVEL

Parce qu'elles sont invisibles, les nanotechnologies intriguent et peuvent même faire peur, surtout quand on découvre qu'elles sont en voie d'envahir nos vies. L'exposition *Nanotechnologies: l'invisible révolution* qui a ouvert ses portes mercredi au Musée de la civilisation de Québec nous aide à appréhender cet intrigant nanomonde où tout se passe à l'échelle des atomes et des molécules, soit à des dimensions de quelques nanomètres ou milliardièmes de mètres. Mais cette exposition vise surtout à induire une réflexion sur l'avenir que l'on veut accorder à cette nouvelle science en pleine expansion. Ainsi devrait-elle apaiser les craintes des anxieux et susciter une certaine méfiance, ou du moins une prudence, chez les optimistes béats.

D'entrée de jeu, le visiteur est donc invité à prendre position pour ou contre le développement des nanotechnologies, et sa décision déterminera le sens du parcours de sa visite. Si le visiteur est enthousiaste des nanotechnologies, il sera accueilli par Iron Man, qui, dans les plus récents films, s'injecte des nanoparticules lui permettant de contrôler son armure. Les plus timorés seront quant à eux initiés par Terminator, qui incarne les présages destructeurs suscités par les nanotechnologies.

D'abord un fantôme

Ces personnages de science-fiction qui ont pu influencer notre perception des nanotechnologies rappellent aussi que celles-ci ont d'abord été et sont longtemps restées un fantôme, même si le physicien américain Richard Feynman avait évoqué en 1959 l'immense potentiel que recelait la matière à très petite échelle qui obéit aux lois de la physique quantique, lesquelles modifient les propriétés optiques, magnétiques, électriques, mécaniques ou chimiques de la matière. «Plusieurs chercheurs ont avoué que c'est *Le voyage fantastique*, un film de 1966, qui les a inspirés à travailler sur les nanotechnologies», souligne Anouk Gingras, chargée du projet de cette exposition, lors de la visite de presse.

Le visiteur réalisera toutefois rapidement que les nanotechnologies ont déjà investi notre quotidien. Ainsi sont présentés divers produits offerts dans le commerce, tels qu'une crème solaire contenant des nanopar-

cules de dioxyde de titane qui lui confèrent une fluidité facilitant son application et qui réfléchissent plus efficacement les rayons ultraviolets, une raquette de tennis renfermant des nanotubes de carbone qui augmentent sa robustesse et sa légèreté, un nettoyant à lunettes dont les nanoparticules qu'il inclut empêchent les gouttes d'eau et les marques d'adhérer à la surface du verre.

La nanoélectronique, une branche des nanotechnologies, a pour sa part permis la miniaturisation des puces électroniques, aussi appelées circuits intégrés. Les visiteurs peuvent donc voir une puce produite par IBM en 2015 et sur laquelle ont été gravés des milliards de transistors espacés de seulement sept nanomètres.

Usages du passé

À proximité de cette extraordinaire réalisation technologique sont suspendus au mur de splendides vitraux médiévaux dont les riches couleurs sont flamboyantes en raison des nanoparticules d'or, d'argent et de cuivre que les maîtres-verriers du Moyen-Âge ajoutaient au verre liquide lors de sa fabrication. Eh oui! nos lointains ancêtres exploitaient les propriétés particulières des nanoparticules à leur insu. L'analyse au microscope à haute résolution des lames des fameux sabres de Damas — dont un exemplaire est exposé — a révélé que leur résistance et leur tranchant redoutable étaient dus à leur structure en nanotubes de carbone.

Certaines créatures de la nature sont dotées de structures nanométriques qui leur confèrent des qualités particulières. L'expo met ainsi en vedette un couple de geckos, ces lézards qui marchent au plafond et sur les murs grâce aux poils nanométriques présents sous leurs doigts qui leur permettent d'adhérer à ces parois sous l'effet des forces de Van der Waals. Par ailleurs, les couleurs iridescentes des papillons morphos résultent de la réflexion de la lumière sur les nanostructures créées par la disposition particulière des écailles sur leurs ailes.

La découverte de ces merveilles nanométriques n'aurait jamais été possible sans la puissance des microscopes. On relate et expose l'évolution de ce précieux instrument d'observation, dont le plus récent représentant est le microscope à force atomique. Des images grand format obtenues par ces microscopes ultrapuissants sont exposées sur les murs et nous permettent de voir que



PHOTOS MUSÉE DE LA CIVILISATION

D'abord noirci et abîmé, ce monument funéraire du cimetière Saint-Patrick de Québec a été restauré grâce à de la nanochaux.

l'erbium, un métal du groupe des terres rares, présente la forme de magnifiques fleurs à l'échelle nanométrique.

En Europe, les nanotechnologies sont utilisées pour la restauration d'œuvres d'art. Le Musée de la civilisation a voulu tenter l'expérience avec le Centre de conservation du Québec sur un monument funéraire du cimetière Saint-Patrick de Québec: un ange vieux de 115 ans qui était noir et abîmé. On l'a traité à l'aide de nanochaux, qui, en pénétrant dans la pierre, permet de solidifier le monument. L'ange, qui a retrouvé sa couleur et ses courbes d'antan, est exposé, et un documentaire présente les étapes de sa restauration.

Le domaine de la santé

Les énormes possibilités qu'offrent les nanotechnologies dans le domaine de la santé sont illustrées par de courts documentaires décrivant d'une part les travaux de Sylvain Martel de Polytechnique Montréal, qui a concrétisé en quelque sorte *Le voyage fantastique*, puisqu'il a réussi à acheminer des médicaments de façon contrôlée jusqu'à l'intérieur du cerveau, qui est pourtant protégé par une barrière hémato-encéphalique. D'autre part, la

recherche de Normand Voyer a permis de mettre au point des «nanopoinçards» capables d'aller détruire des cellules cancéreuses.

On apprend aussi que le Québec est un important producteur de nanoparticules, notamment de nanofilaments de cellulose obtenus du bois et qui pourraient servir à rendre le béton plus résistant.

On fait aussi remarquer que plusieurs autres produits utilisés au quotidien, comme certains dentifrices, tests de grossesse, vernis à ongles, shampoings, nettoyants, et même certaines confiseries peuvent contenir des nanoparticules, mais les muséologues n'ont pas pu obtenir de confirmation de leur fabricant. Mais peut-être ont-ils peur de rebouter le consommateur. Contrairement à l'Europe, qui exige des fabricants qu'ils mentionnent la présence de nanoparticules dans la liste des ingrédients, ici, aucune réglementation n'impose un tel étiquetage aux fabricants.

Même si plane encore une grande incertitude sur les possibles effets toxiques et environnementaux des nanoparticules, des études sont menées pour les mettre en lumière et des mesures de protection sont adoptées par les chercheurs et travailleurs.

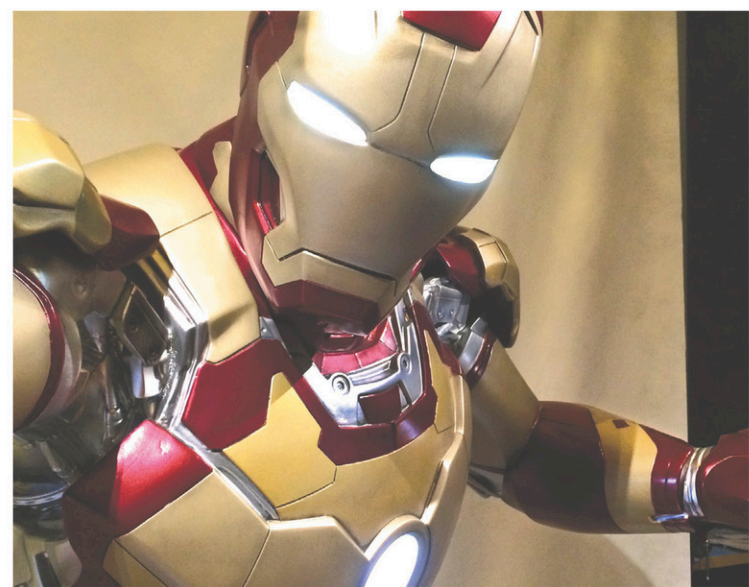
Tout au cours de l'exposition, le visiteur est invité à se prononcer sur des questions de société liées aux nanotechnologies. Aimerions-nous intégrer des nanotechnologies à notre corps pour améliorer nos capacités physiques? Consentirait-on à un traitement médical impliquant l'injection de nanoparticules dans notre corps?

Les réponses à ces questions sont compilées et s'affichent sur un grand écran inté-

grant les résultats des autres visiteurs.

Cette exposition qui a été proposée et soutenue par Prima Québec, le pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés au Québec, est le résultat d'une large collaboration entre le Musée de la civilisation, le Fonds de recherche du Québec, les universités, des collèges et diverses entreprises québécoises.

Le Devoir



S'il se dit enthousiaste, le visiteur croquera d'abord Iron Man, personnage dont l'armure est alimentée par des nanoparticules.

LES GRANDES CONFÉRENCES
CENTRE ST-PIERRESerge Cantin & Jacques Beauchemin
Table ronde sur la souveraineté

Une occasion unique pour réfléchir et discuter avec les auteurs des ouvrages *La souveraineté dans l'impasse* et *La souveraineté en héritage*.

Mercredi 23 mars 2016 | 17 h | 25 \$

Alain Vadeboncoeur
L'urgentologue et la mort

La médecine d'urgence n'est pas un travail sans histoires, le docteur Alain Vadeboncoeur en sait quelque chose. Ex-président de Médecins québécois pour le régime public, il a publié *Les acteurs ne savent pas mourir* (2014) chez Lux.

Mercredi 13 avril 2016 | 19 h | 25 \$



INSCRIPTION REQUISE
www.centrestpierre.org | 514.524.3561 P. 401
1212, rue Panet, Montréal

DONNEZ - VOUS - PLUS DE CRÉDITS

CERTIFICATS

Communication appliquée	Petite enfance et famille
Coopération internationale	Rédaction professionnelle
Criminologie	Relations industrielles
Droit	Santé communautaire
Études individualisées	Santé et sécurité du travail
Français langue seconde	Santé mentale
Gérontologie	Toxicomanies
Gestion police et sécurité	Traduction II
Gestion services de santé et services sociaux	Victimologie
Gestion philanthropique	
Intervention auprès des jeunes	
Intervention en déficience intellectuelle et en TSA	

AUSSI OFFERT

COURS EN LIGNE
ÉCOLE DE LANGUES - Anglais et Français
FORMATION CONTINUE
PROGRAMME ACCÈS-FEP
RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

Admission Été 2016

fep.umontreal.ca

FEPUdeM

Université de Montréal | Faculté de l'éducation permanente

Promotion spéciale
Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins
7 jours de parution :
100\$

Pour les encadrés

À l'achat de deux obtenez
le troisième gratuitement

Pour information

Téléphone : 514 985-3322

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LE DEVOIR

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Montréal-Nord
Montréal

APPEL D'OFFRES

PULVÉRISATION ET STABILISATION POUR LA RÉFECTION DE PAVAGES, ET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

CONTRAT N° 977

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: « **SOUSSION 977 – PULVÉRISATION ET STABILISATION POUR LA RÉFECTION DE PAVAGES, ET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD** » et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal Nord, M^{me} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le 29 mars 2016.

Lesdites soumissions seront ouvertes, publiquement, immédiatement après l'échéance du délai prévu pour leurs présentations, à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

Renseignements : M. Ahmed Yasmi, agent d'approvisionnement niveau II, à l'adresse électronique suivante : appelsdoffres.mtnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à partir du 10 mars 2016. Les personnes et les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au SEAO en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 10 mars 2016

Marie-Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Montréal-Nord
Montréal

APPEL D'OFFRES

PULVÉRISATION ET STABILISATION POUR LA RÉFECTION DE PAVAGES, ET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

CONTRAT N° 979

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: « **SOUSSION 979 – PULVÉRISATION ET STABILISATION POUR LA RÉFECTION DE PAVAGES, ET LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD** » et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal Nord, M^{me} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le 29 mars 2016.

Lesdites soumissions seront ouvertes, publiquement, immédiatement après l'échéance du délai prévu pour leurs présentations, à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

Renseignements : M. Ahmed Yasmi, agent d'approvisionnement niveau II, à l'adresse électronique suivante : appelsdoffres.mtnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à partir du 10 mars 2016. Les personnes et les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au SEAO en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 10 mars 2016

Marie-Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Montréal-Nord
Montréal

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ANODES SACRIFICIELLES POUR LA PROTECTION CATHODIQUE DE CONDUITES D'EAU SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

CONTRAT N° 984

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: « **SOUSSION 984 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ANODES SACRIFICIELLES POUR LA PROTECTION CATHODIQUE DE CONDUITES D'EAU SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD** » et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal Nord, M^{me} Marie-Marthe Papineau, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à onze heures (11 h), le 29 mars 2016.

Lesdites soumissions seront ouvertes, publiquement, immédiatement après l'échéance du délai prévu pour leurs présentations, à la salle du conseil d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

Renseignements : M. Ahmed Yasmi, agent d'approvisionnement niveau II, à l'adresse électronique suivante : appelsdoffres.mtnord@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à partir du 10 mars 2016. Les personnes et les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au SEAO en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 10 mars 2016

Marie-Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

La suite des avis se trouve en page A 7

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Météo Média

Le lever du soleil: 6h15
Coucher du soleil: 17h54

MM utilise des données d'Environnement Canada

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 10/2	Sol 9/1	Londres	Nua 9/2	Var 11/1
Moncton	Ave 1/4	Sol 2/5	Los Angeles	Var 23/13	Ave 19/10
Saint-Jean	Var 6/2	Sol 4/4	Mexico	Ave 18/5	Sol 20/5
Toronto	Plu 11/0	Sol 10/1	New York	Nua 24/12	Sol 17/5
Vancouver	Plu 11/6	Plu 10/7	Paris	Var 9/3	Sol 11/3
Winnipeg	Sol 6/3	Var 10/2	Tokyo	Nua 10/6	Plu 5/2

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	5	6/1	10/1	8/2
Averses, pdp 40%	Brumeux par endroits.	Ensoleillé.	Généralement ensoleillé.	Ensoleillé

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	2	3/4	6/1	5/5
Pluôt nuageux.	Ciel variable.	Généralement ensoleillé.	Averses de pluie ou de neige, pdp 40%.	Ensoleillé

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	5	6/3	10/0	7/1
Nuageux.	Brumeux par endroits.	Ensoleillé.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média

Sudoku par Fabien Savary

1	8	3	6	4	2			
4								
						1	8	5
9	1				5			
		2					4	6
	4		2					9
			7	8			5	
8				5	3			2
5	7					1		

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3236

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

5	8	2	4	6	1	7	3	9
3	1	4	2	9	7	8	5	6
6	7	9	8	3	5	2	4	1
2	4	6	1	5	8	9	7	3
7	5	3	9	2	6	1	8	4
1	9	8	7	4	3	6	2	5
9	3	1	5	7	2	4	6	8
8	2	5	6	1	4	3	9	7
4	6	7	3	8	9	5	1	2

3235

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com

MONTRÉAL

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.P.C.

Amendé

Canada
Province de Québec
Cour du Supérieure
District de Montréal

No. dossier : 500-17-080731-147
No. shérif : 500-18-001958-157

AMALIA JEANNOT ET XAVIER CÔTÉ, 1818, rue Dézéry, Montréal, (Québec) H1W 2R7 partie demanderesse contre **ANDRÉ BERNADET**, 1620, rue Dézéry Montréal (Québec) H1W 2R7 et **RENE PELQUIN**, 1618, rue Dézéry Montréal (Québec) H1W 2R7 ET **LES IMMEUBLES BERNADET INC.**, 1620, rue Dézéry Montréal (Québec) H1W 2R7 ET **L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**, mis-en-cause.

DÉSIGNATION

«Les immeubles des défendeurs André Bernadet et René Péloquin indiqués par la partie demanderesse: **René Péloquin** : (Premier immeuble) Une QUOTE-PART DE VINGT-HUIT POUR CENT (28%) INDIVIS dans l'immeuble dont la désignation suit: Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 879 698) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Correspondant à l'appartement portant le numéro 1818 rue Dézéry, en la ville de Montréal, province de Québec, H1W 2R9. Sujet à une convention d'indivision reçue devant Me Pierre AUDET, notaire, le 15 mai 2012, sous le numéro 8195 de ses minutes, et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 19 056 223. Tel que le tout se trouve présentement avec tout ce qui est incorporé, attaché, réuni ou uni par accession à cet immeuble et qui est considéré être un immeuble en vertu de la loi.

La mise à prix est fixée à 31 724,00\$, soit 25% de l'évaluation de la QUOTE-PART DE VINGT-HUIT POUR CENT (28%) INDIVIS dans l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi par le ministre des Affaires Municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

André Bernadet : (Deuxième immeuble) Une QUOTE-PART DE TRENTE-SIX POUR CENT (36%) INDIVIS dans l'immeuble dont la désignation suit: Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 879 698) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Correspondant à l'appartement portant le numéro 1814 rue Dézéry en la ville de Montréal, province de Québec, H1W 2R9. Sujet à une convention d'indivision reçue devant Me Pierre AUDET, notaire, le 15 mai 2012, sous le numéro 8195 de ses minutes, et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 19 056 223. Tel que le tout se trouve présentement avec tout ce qui est incorporé, attaché, réuni ou uni par accession à cet immeuble et qui est considéré être un immeuble en vertu de la loi.

La mise à prix est fixée à 40 788,00\$, soit 25% de l'évaluation de la QUOTE-PART DE TRENTE-SIX POUR CENT (36%) INDIVIS dans l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi par le ministre des Affaires Municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 1.96, Montréal, Québec, H2Y 1B6. **Le DOUZIÈME JOUR (12^{ÈME}) JOUR DE AVRIL 2016 à DIX heures (10h00).**

Montréal, le 10 FÉVRIER 2016

Marie-France DEVLIN
Shérif adjoint
Bureau du shérif suite 1.146
District de Montréal
1, Est rue Notre-Dame
Montréal, Québec
H2Y 1B6

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
SYNDIC DE FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : **LES PRODUITS DE PISCINE AVIVA INC.**, société légalement constituée ayant sa place d'affaires en la Ville de Saint-Eustache et division de Terrebonne, province de Québec au 110, rue Daoust, porte 73, Saint-Eustache (Québec) J7R 6S6.

AVIS est par la présente donné que LES PRODUITS DE PISCINE AVIVA INC., n'a pas été en mesure de déposer une proposition dans les délais prévus, et par conséquent est réputé avoir fait une cession de ses biens le 20^e jour de février 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17^e jour de mars 2016 à 11:00 heures au bureau du Séquestre officiel, 1155, rue Metcalfe, salle 1071, Montréal, (Québec) H3B 2V6.

DONNÉ à Montréal, ce 10^e jour de mars 2016.

DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, boul. Robert-Bourassa,
bureau 1515, Montréal (QC) H3B 3K2
Tél. : (514) 875-1363
Télex : (514) 875-1386
www.billy-tremblay.com

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2^e avis

À sa séance du 24 février 2016, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 1 490 396, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 998 985, 1 999 036, 1 999 048, 1 999 275 et 1 999 293, une partie du lot 1 995 237, d'une superficie de 322,2 m², et une partie du lot 1 999 277, d'une superficie de 117,5 m², tous du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Millen, la rue Sauvé, la rue Waverly et le boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahauts-Cartierville (CE16 0301)
- les lots 1 998 257, 1 999 068, 1 999 069, 1 999 124, 1 999 139, 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171 et 1 999 343 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Foucher, la rue Farly, l'avenue Henri-Julien et par la rue Sauvé Est, dans l'arrondissement d'Ahauts-Cartierville (CE16 0302)
- les lots 2 500 803, 2 500 810, 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633 et 2 698 706 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Charton, l'avenue Charland, l'avenue Hamel et le boulevard Gouin Est, dans les arrondissements d'Ahauts-Cartierville et de Villiers-Saint-Michel-Parc-Extension (CE16 0303)
- les lots 2 698 647, 2 698 659, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688, 2 698 689 et 2 736 159 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, la rue de Port-Royal Est, l'avenue Saint-Charles et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahauts-Cartierville (CE16 0304)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le deuxième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 10 mars 2016

Le greffier de la Ville,
M^{me} Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire des faillites de : **7857578 CANADA INC.**, 150, Place Charles Lemoyne Longueuil (QC) J4K 0A8

WATER BANK OF AMERICA INC., 1084, rue de l'Église, Montréal (QC) H2N 2N5

« DÉBITRICE »

AVIS est par les présentes donné que la faillite de la compagnie débitrice est survenue le 2 mars 2016. La première assemblée des créanciers sera tenue le 18 mars 2016 à 15h00, au bureau du Syndic, 1102, boul. Moody, #200, Terrebonne, (Québec) H3B 2V6.

Daté à Terrebonne, ce 9^e jour de mars 2016.

Gilles Noisoux, C.I.R.P., Syndic NOISEUX SYNDIC INC., 1102, boulevard Moody, bureau 200 Terrebonne (Québec) J6W 3K9
Tél. : (450) 492-0200
1 (866) 492-0200

Servic public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) pour le bâtiment situé au 30, boulevard Saint-Joseph Est

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mai 2015, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2016, le second projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) relativement à l'immeuble situé au 30, boulevard Saint-Joseph Est.

L'objet de la résolution vise la conversion du bâtiment sis au 30, boulevard Saint-Joseph Est en un immeuble commercial et résidentiel, et ce, en dérogeant aux usages autorisés et à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine des articles 58 et 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Ce second projet de résolution contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin que cette disposition soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2). Une demande relative à cette disposition peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des zones contiguës.

Ainsi, une demande relative à cette disposition peut provenir de la zone visée 0108 et de ses zones contiguës illustrées au plan ci-dessous.

2. Description du territoire

Le territoire visé par ce projet de résolution comprend la zone visée 0108 et ses zones contiguës 0019, 0088, 0104, 0110, 0113 et 0118, tel qu'illustrées au plan ci-dessous.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **18 mars 2016, avant 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le **7 mars 2016** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit la condition suivante le **7 mars 2016** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins deux mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins deux mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **7 mars 2016** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2).

5. Absence de demandes

Toute disposition de ce second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de résolution ainsi que l'illustration de la zone visée et de ses zones contiguës peuvent être consultés au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^{me} Claude Groulx

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-00003

Demande d'information sur les systèmes de gestion des actifs

L'ouverture des soumissions prévue pour le 9 mars 2016 est reportée au 23 mars 2016 à 14 h dans les locaux du Service de l'approvisionnement.

Montréal, le 10 mars 2016
Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Suite
de la
page A 6

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Les Entreprises DSL Inc. de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance et Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans la cause 500-22-22809-163.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de David Allard-Lacaille, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document décrit ci-haut.

Montréal, le 7 mars 2016
Lucie Meunier, Huissier

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (2015-21) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18) AFIN D'IDENTIFIER DEUX PARCS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES DANS LE MILE END

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

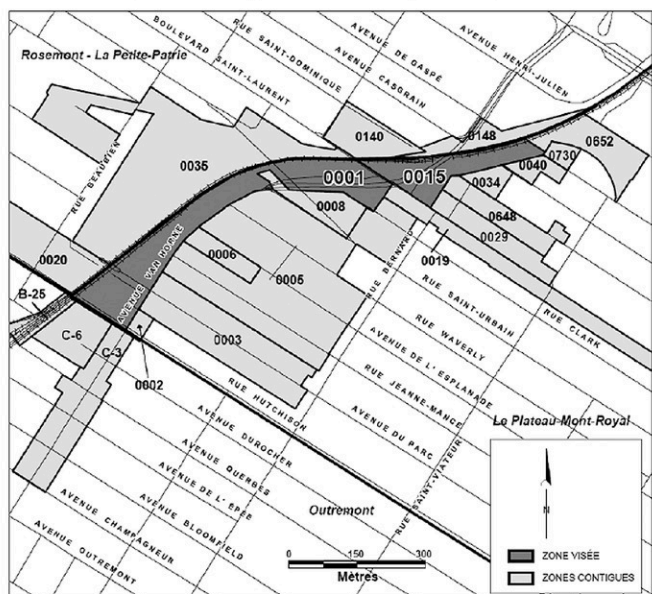
1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique tenue le 23 février 2016, le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance ordinaire du 7 mars 2016, un second projet de Règlement (2015-21) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'identifier deux parcs aux abords des voies ferrées dans le Mile End

L'objet de ce règlement vise à intégrer les deux terrains dans un zonage E.1(1) autorisant les parcs. Les lots visés (zones 0001 et 0015) par cette intervention réglementaire ont été classés, selon leur localisation. L'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (01-277) serait modifiée par des extraits des plans intitulés : au plan U-1 « Usages prescrits », au plan Z-1 « Zones », au plan TID-1 « Taux d'implantation maximums et densités maximales », au plan S-1 « Immeubles d'intérêt patrimonial et secteurs significatifs », au plan H-1 « Limites de hauteur » et au plan UP-1(1) « Aires et unités de paysage ».

Ce second projet de résolution contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin que cette disposition soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2). Une demande relative à cette disposition peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des zones contiguës.

Ainsi, une demande relative à cette disposition peut provenir des zones visées 0001 et 0015 et des zones contiguës illustrées au plan ci-dessous.



2. Description du territoire

Le territoire visé par ce projet de règlement comprend les zones visées 0001 et 0015 et ses zones contiguës 0652, 0730, 0040, 0034, 0648, 0029, 0019, 0008, 0006, 0005, 0003, 0002, C-3, C-6, B-25, 0020, 0035, 0140 et 0148, tel qu'illustrées au plan ci-dessus.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **18 mars 2016, avant 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le **7 mars 2016** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit la condition suivante le **7 mars 2016** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **7 mars 2016** :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **7 mars 2016** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2).

5. Absence de demandes

Toute disposition de ce second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées et de ses zones contiguës peuvent être consultés au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^{re} Claude Groulx

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (01-277-79) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE NE PLUS AUTORISER CERTAINS USAGES DE LA FAMILLE ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST, ENTRE LES RUES CARTIER ET D'IBERVILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique tenue le 23 février 2016, le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance ordinaire du 7 mars 2016, un second projet de Règlement (01-277-79) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de ne plus autoriser certains usages de la famille équipements collectifs et institutionnels au rez-de-chaussée de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville.

L'objet de ce règlement vise à ne plus autoriser, dans les locaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Cartier et D'Iberville (zones 0462, 0474, 0532 et 0543), les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels suivants : école primaire et préscolaire; école secondaire et garderie.

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin que cette disposition soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2). Une demande relative à cette disposition peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des zones contiguës.

Ainsi, une demande relative à cette disposition peut provenir des zones visées 0462, 0474, 0532, 0543 et de ses zones contiguës illustrées au plan ci-dessous.



2. Description du territoire

Le territoire visé par ce projet de règlement comprend les zones visées 0462, 0474, 0532, 0543 et ses zones contiguës 0557, 0767, 0526, 0479, 0748, 0749, 0698, 0719, 0510, 0431, 0511, 0702, 0750, 0499, 0379, 0473, 0747, 0416 tel qu'illustrées au plan ci-dessus.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le **18 mars 2016, avant 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le **7 mars 2016** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit la condition suivante le **7 mars 2016** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **7 mars 2016** :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **7 mars 2016** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2).

5. Absence de demandes

Toute disposition de ce second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées et de ses zones contiguës peuvent être consultés au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^{re} Claude Groulx

SANTÉ

Le financement à l'activité, une impasse, dit l'IRIS

ISABELLE PARÉ

À ce moment où le ministre de la Santé Gaëtan Barrette entame le troisième volet de sa réforme du réseau, l'Institut de recherche et d'information en santé publique (IRIS) conclut que les politiques basées sur le « financement à l'activité », nouvelle marotte du ministre, se sont non seulement soldées par des dépenses accrues dans plusieurs pays, mais sans amélioration notable de la santé des patients.

Temps d'attente accru pour des chirurgies en Angleterre, augmentation des réadmissions à l'urgence : l'étude rendue publique par l'IRIS mercredi montre du doigt les nombreux effets pervers et incongruits entraînés par l'instauration de politiques axées sur les indicateurs de performance.

« Il est illusoire d'attendre des indicateurs de performance qu'ils contribuent à rehausser la qualité d'un système de santé s'ils sont appliqués dans la foulée de réforme majeure ou durant des phases de compressions budgétaires », conclut le rapport, signé par les chercheurs Guillaume Hébert et Philippe Hurteau.

Opération performance

En février dernier, le D^r Gaëtan Barrette lançait le dernier pan de sa réforme, destinée à rendre plus performant le réseau de la santé, en optant pour un financement attribué en fonction de chaque épisode de soins rendu. Un tournant atteignable seulement par l'instauration d'un système complexe d'indicateurs de santé, système pour lequel le ministre a déjà octroyé près de 65 millions de dollars à la firme informatique Logibec.

Or, l'analyse de politiques semblables instaurées dans divers pays révèle que cette logique administrative fait souvent chou blanc. Une méta-analyse publiée l'an dernier dans la revue *PLOS ONE* par des chercheurs canadiens a démontré que le financement à l'activité s'est notamment traduit par une réduction du temps d'attente à l'urgence, suivi d'une hausse des réadmissions.

« Cela instaure une pression dans l'hôpital, car il y a un incitatif à augmenter la cadence et donner des congés rapides. Or, les congés trop rapides ne font qu'augmenter le nombre de patients qui reviennent à l'urgence », soutient l'un des coauteurs, Guillaume Hébert.

Or, l'analyse de politiques semblables instaurées dans divers pays révèle que cette logique administrative fait souvent chou blanc. Une méta-analyse publiée l'an dernier dans la revue *PLOS ONE* par des chercheurs canadiens a démontré que le financement à l'activité s'est notamment traduit par une réduction du temps d'attente à l'urgence, suivi d'une hausse des réadmissions.

« Cette avenue [financement à l'activité] n'est pas prometteuse, conclut M. Hébert. Ce n'est pas ainsi qu'on aura le plus d'impact sur la santé des Québécois. »

Le Devoir

MARIAGES RELIGIEUX

Québec va « dissiper toute confusion »... plus tard, dit Vallée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Foi de Stéphanie Vallée, le gouvernement entend être limpide devant la Cour d'appel lorsqu'il devra défendre son interprétation de la portée juridique des mariages religieux.

« Le droit est clair, et soyez assurés que lors de nos représentations, nous ferons tout afin de dissiper toute confusion qui pourrait persister », a promis la ministre de la Justice mercredi lors de la période de questions.

Mais M^{me} Vallée a de nouveau refusé de répondre clairement à des questions de l'opposition qui lui demandait ce que Québec plaidera devant la Cour d'appel : la position qu'il a défendue devant la Cour supérieure (qui dit qu'un mariage religieux n'a pas nécessairement de conséquences civiles), ou celle mise de l'avant par le premier ministre Couillard et qui rappelle que le Code civil impose à tout mariage une portée juridique?

« Notre Code civil encadre de façon très claire la façon dont est célébré un mariage au Québec et

Au Royaume-Uni, où des indicateurs de performance ont été mis en place pour limiter à deux ans les délais pour les patients en attente de chirurgies électives, ces mesures ont entraîné une augmentation globale des délais pour les malades dont les chirurgies étaient jugées plus urgentes. « Avec ces outils, les gouvernements cherchent toujours à avoir un tableau de bord duquel on pourrait tirer des manettes pour améliorer les choses. On finit par "focuser" sur un seul service, en oubliant l'impact sur la qualité globale de la population. Il y a une littérature abondante qui indique qu'il ne faut pas aller vers ça, autant en matière de coûts que d'impact sur les services », ajoute le chercheur de l'IRIS.

Budget d'abord

La revue des diverses politiques instaurées dans le monde démontre que les indicateurs de santé mis en place par les gouvernements ne sont jamais neutres et sont d'abord déployés à des fins politiques ou budgétaires. Leur impact sur les déterminants de la santé des patients est plus que douteux, sinon nul. Plus encore, les chercheurs estiment que le déploiement de systèmes sophistiqués de mesures de la performance est souvent contre-productif, car extrêmement coûteux en matière de budget et de ressources humaines.

« Injecter des fonds dans la mise en place de systèmes pour mesurer le coût d'épisodes de soins, c'est engouffrer des ressources au moment où il serait bien plus utile d'investir dans des politiques de santé globale », estime M. Hébert.

Selon les auteurs, plutôt que de chercher à « optimiser » sans cesse la gestion des établissements du réseau de la santé, le gouvernement devrait plutôt investir dans des politiques de prévention et de santé publique qui ont fait leurs preuves. Ils citent notamment l'impact fulgurant obtenu sur la santé des enfants au Québec par l'adoption de politiques comme celles instaurant des services de garde publics, la prévention du tabagisme, ou la prévention des accidents de la route.

« Cette avenue [financement à l'activité] n'est pas prometteuse, conclut M. Hébert. Ce n'est pas ainsi qu'on aura le plus d'impact sur la santé des Québécois. »

« Cette avenue [financement à l'activité] n'est pas prometteuse, conclut M. Hébert. Ce n'est pas ainsi qu'on aura le plus d'impact sur la santé des Québécois. »

« Cette avenue [financement à l'activité] n'est pas prometteuse, conclut M. Hébert. Ce n'est pas ainsi qu'on aura le plus d'impact sur la santé des Québécois. »

Le Devoir



Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

Le Devoir

ÉDITORIAL

MÉDECINS OU MÉDECINS INC. ?

L'incorporatisme

Plus tôt cette semaine, Philippe Couillard avait entrouvert la porte à un débat sur une éventuelle remise en question de l'«incorporation» des médecins. Par la suite, le ministre Gaëtan Barrette a tout fait pour étouffer ce début de réflexion. Encore une fois, le gouvernement Couillard se comporte comme une médicalocratie.

Depuis 2007, les médecins, parmi les mieux nantis de notre nation, peuvent pratiquer leur métier dans une société par actions ou une société en nom collectif; en s'«incorporant», selon l'anglicisme courant. Ainsi, ils peuvent économiser beaucoup d'impôt: moyennant un peu de paperasse, ils bénéficient d'un taux d'imposition de quelque 19%, plutôt que 48%. En janvier 2016, la CAQ estimait que près de la moitié (48%) des médecins inscrits à leur ordre professionnel avaient constitué leur société.

Les oppositions demandent depuis longtemps au gouvernement de revoir cet avantage. Proposée mercredi, la motion de la CAQ ne réclamait sur ce sujet qu'un simple débat: «*Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'étudier sérieusement, dès maintenant, la possibilité de mettre fin à l'incorporation des médecins.*» Le gouvernement refusa de consentir à son dépôt...

Les défenseurs de l'incorporation des médecins, dont le ministre Gaëtan Barrette, répondent que presque tous les professionnels ont obtenu en 2002 la possibilité de se constituer des sociétés. «*Ils ont été les derniers [...] à avoir le droit de s'incorporer au Québec. Il a fallu des années de démarches pour faire en sorte que la situation se normalise*», avait-il pesté dans une interview en juillet 2012. D'autres professionnels de la santé ont cette possibilité depuis 2002: pharmaciens, inhalothérapeutes, etc.

Difficile de nier toutefois que les médecins forment une classe à part. La très grande partie d'entre eux — contrairement aux autres professionnels qui en bénéficient — n'a qu'un seul payeur: la Régie de l'assurance maladie. Et, faut-il ajouter, aucun risque entrepreneurial; aucune recherche de «clients». Ils sont

travailleurs autonomes, mais ont droit à une «clause remorque» leur assurant de profiter des augmentations de salaire prévues aux conventions collectives des salariés de l'État! Au surplus, depuis 2007, ces professionnels ont obtenu les augmentations de rémunérations plantureuses (entre autres négociées par M. Barrette): 60% pour les omnipraticiens et 72% pour les spécialistes. Alors qu'il cherche des revenus partout, l'État a donc dû depuis sept ans renoncer à prélever son dû sur une bonne partie de cette nouvelle manne.

Lors d'une commission qui aurait étudié l'incorporation des médecins, on aurait pu mettre dans la balance l'«équité interprofessionnelle» chère à M. Barrette et l'équité tout court. On aurait pu évaluer ce que cette mesure coûte à l'État québécois. Actuellement, comme tout ce qui relève de la rémunération des médecins, on nage dans l'opacité. (Effet pervers de leur avoir accordé, à la création de l'Assurance-maladie, le statut de travailleur autonome?) La CAQ en a fait la demande à Revenu Québec (RQ), lequel a bien «retracé» un document sur les coûts de la mesure. Manque de chance, a répondu RQ, il s'agit d'une «esquisse», une «ébauche», d'un «brouillon» ou d'une «note préparatoire». La loi sur l'accès à l'information ne permet pas de divulguer de tels documents...

L'accumulation des avantages consentis aux médecins ces dernières années n'a jamais eu pour contrepartie des exigences efficaces quant à la productivité. En refusant d'ouvrir un débat sur l'incorporation, le ministre Barrette s'est privé d'un levier important dans la négociation qui s'amorcera bientôt pour le renouvellement des ententes avec les fédérations de médecins. Réflexe corporatiste?

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Le défi de la générosité

On le répète depuis des mois. Le flot de Syriens fuyant leur pays représente la plus grande crise de réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale. Plus de 4,8 millions d'entre eux sont dans les pays limitrophes et près de 8 millions, déplacés dans leur propre pays. Impossible de rester indifférent devant ce drame, et le Québec et le Canada ne l'ont pas été.

Comme le souhaitent les libéraux fédéraux, 25 000 réfugiés syriens ont foulé le sol canadien entre la fin novembre et le 1^{er} mars. Au Québec, 5307 réfugiés ont été accueillis en date du 6 mars dernier.

La mobilisation des différents gouvernements et des citoyens devra toutefois se poursuivre. Le gouvernement fédéral a annoncé mardi les niveaux d'immigration pour 2016, et il prévoit l'arrivée de 10 000 réfugiés syriens de plus, parrainés par le gouvernement, d'ici la fin de 2016. Mais pas question d'oublier les réfugiés originaires d'ailleurs. Il compte donc en parrainer entre 14 000 et 15 000 et prévoit qu'entre 15 000 et 18 000 autres seront pris en charge par des groupes privés.

En fin de compte, une fois prises en considération toutes les catégories de personnes protégées, c'est jusqu'à 57 000 réfugiés que le Canada recevra en 2016, près du double de l'an dernier. Cette générosité est louable, mais malgré l'effort remarquable consenti depuis des mois, il y a eu des ratés qu'il faut corriger.

Un exemple. La pénurie de logements à prix abordable dans des villes comme Toronto, Vancouver et même Halifax a créé des goulots d'étranglement. En date de mardi, 38% des familles, surtout celles plus vulnérables et moins instruites parrainées par l'État, étaient encore logées dans des hôtels ou de l'hébergement temporaire, retardant l'inscription des enfants à l'école ou encore celle des parents à des cours d'immersion linguistique — quand ceux-ci sont offerts. Au Québec, le problème se pose moins parce que la plupart des réfugiés sont pris en charge par des groupes privés, souvent des parents, qui n'ont qu'une famille à loger.

Le gouvernement fédéral prend le problème au sérieux, dit-on. A preuve, 10% des familles ont trouvé un toit au cours des deux dernières semaines. Mais les prochains réfugiés devront-ils poireauter à leur tour dans des hôtels? Et ceux qui ont absolument besoin de cours d'immersion, passer des semaines sans rien comprendre de ce qui se passe autour d'eux?

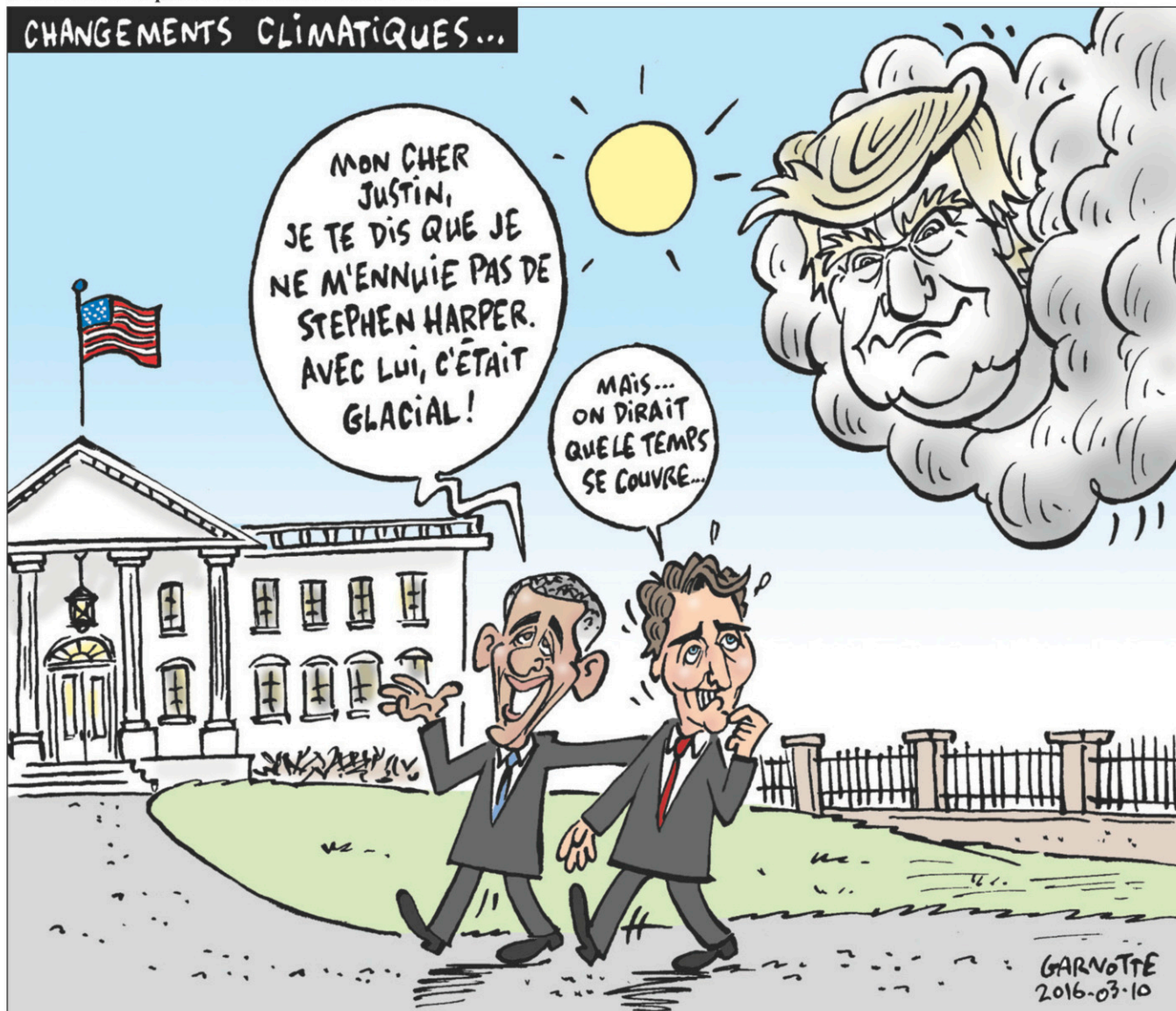
Il est vrai qu'ils n'arriveront pas 200 à la fois, ce qui atténuera la pression, mais il faut s'assurer que les ressources nécessaires à leur installation en temps opportun et à leur intégration soient au rendez-vous.

mccornellier@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Ça m'échappe!

Il doit y avoir quelque chose qui m'échappe.

Une compagnie privée dont le seul but est l'enrichissement de ses actionnaires planifie la construction d'un tuyau porteur de pétrole lourd dans notre sous-sol. Tuyau qui fuira un jour (le Bas-Saint-Laurent est une région à haut risque sismique), laissant une terre souillée. Et nos élus se questionnent, on fait des études.

Il ne s'agit pas d'une autoroute projetée par un État pour le bien commun de ses citoyens, ce qui lui donnerait le droit à l'expropriation. C'est le projet d'une pétrolière qui fait de l'argent en vendant un produit qui pollue notre planète.

Les propriétaires visés, qui pensent que la terre ancestrale et ses cours d'eau valent plus que l'argent, n'ont qu'à se regrouper et à refuser le passage du tuyau, non?

Jean-Louis Beaulieu
Notre-Dame-du-Portage, le 9 mars 2016

Et les soins à domicile?

Et voilà que les caquistes soutiennent qu'il serait possible de mieux financer les soins à domicile si on mettait fin à l'incorporation des médecins. J'ai l'impression d'avoir déjà entendu quelque chose du genre de la part d'un péquiste ou d'un solidaire. Qu'importe...

Bien entendu, le ministre Gaëtan Barrette rejette cela. Il trouve la solution simpliste. De son côté, Dominique Renaud, de la Faculté des sciences de la gestion

de l'UQAR à Lévis, interviewé par Radio-Canada, affirme qu'il n'y aurait pas d'économies à faire avec cette idée. La proposition du député François Paradis n'aura donc pas de suite, à moins qu'il documente davantage ce qu'il avance.

Cependant, il faut saluer sa tentative d'apporter une solution au problème de l'accessibilité des soins à domicile au Québec. C'est probablement le parent le plus pauvre de notre système de santé.

Pour l'instant, le ministre de la Santé semble miser sur les coupes à moyen terme dans le budget du réseau pour dégaier des sommes qui seront réaffectées aux soins à domicile. Il réussira sûrement, mais cela ne donne pas d'argent concret ici et maintenant. On le sait, les besoins sont urgents. Qu'en est-il de la promesse des libéraux d'investir annuellement 150 millions en soins à domicile?

Benoit Voyer
Sainte-Thérèse, le 8 mars 2016

Un documentaire essentiel

Alors que le mot féminisme était sur toutes les lèvres depuis la déclaration casse-gueule de la ministre Lise Thériault, quel bonheur ce fut, mardi soir, le 8 mars, de regarder le documentaire *75, elles se souviennent* de Flavie Payette-Renouf, présenté à Télé-Québec. Fouillé, émouvant, donnant la parole aux têtes d'affiche de plusieurs générations, ce regard sur le parcours des Québécoises distille courage, fierté et espérance. Une immense reconnaissance monte au cœur pour le travail et l'engagement des

pionnières et de celles qui ont mis, mettent leurs pas dans leurs pas.

Merci de ce coup de projecteur de la petite-fille de Lise Payette, ainsi qu'au diffuseur pour lui avoir donné une place de choix dans ses cases horaires. Un documentaire qui devrait être diffusé dans le monde de l'enseignement, du secondaire à l'université.

Julie Stanton
Québec, le 9 mars 2016

Démission réclamée

La position controversée de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, concernant l'ouverture à un mariage religieux sans reconnaissance par l'État civil a été bafouée catégoriquement par son premier ministre, Philippe Couillard, pour qui «*le mariage religieux vient avec une contrepartie civile, point à la ligne*».

Dans la mesure où le mariage religieux est reconnu par le Code civil, qui stipule que la cérémonie religieuse est indissociable du contrat civil, il m'apparaît aberrant qu'une avocate de formation devenue ministre de la Justice se prononce à l'encontre du Code civil, dont elle doit assurer le respect de par ses fonctions.

En conséquence, M^{me} Vallée n'est plus digne d'assumer les fonctions de ministre de la Justice et doit, de ce fait, démissionner de son poste *illico*... C'est une question de légitimité et de crédibilité envers l'institution qu'elle représente!

Henri Marineau
Québec, le 7 mars 2016

LIBRE OPINION

Féminisme: un Québec malade de ses consensus?

DENIS BLONDIN
Anthropologue

Au Québec, nous sommes allergiques au débat. Nous avons eu deux référendums sur la souveraineté du Québec: c'est peut-être ce qui nous a vaccinés contre le «virus» du débat. Le récent brassage médiatique sur les propos de la ministre Lise Thériault en fournit une parfaite illustration. Elle a refusé de se donner l'étiquette de féministe, mais la réaction quasi unanime véhiculée dans les médias a été d'affirmer haut et fort que toute personne adhérant au principe d'égalité entre hommes et femmes devait s'afficher comme féministe. Point final.

Un rapide survol de l'histoire des idées véhiculées au Québec sur le sujet montrerait que la réalité ne se réduit pas à cette définition simpliste du féminisme. Vue de haut, cette histoire a bien les allures d'un consensus. Le Québec a emboîté le pas, plutôt tardivement, mais avec un enthousiasme redoublé, dans le mouvement occidental de revendication de droits égaux pour les femmes et les hommes. Ce mouvement, tel que je l'ai vécu, me semble avoir rallié une très vaste majorité de la population des deux genres. Quant à la résistance, elle se faisait plutôt discrète.

Bref, nous étions déjà dans un régime de consensus, bien que le consensus se soit établi progressivement.

Vu de plus près, le portrait diffère un peu, car il y a toujours eu une partie des femmes qui se disaient féministes et une partie d'entre elles qui ne le faisaient pas, tout en souscrivant très majoritairement aux objectifs généraux du mouvement. Pourquoi ne le faisaient-elles pas? C'est la question qui se pose encore maintenant, car elles ne le font pas toutes, et les hommes seraient encore plus nombreux à avoir des hésitations à ce sujet.

J'avoue être incapable d'y répondre d'une façon générale et je pense que les réponses varieraient beaucoup d'une personne à l'autre. A mon point de vue, c'est une question qui ressemble un peu trop à la question «êtes-vous croyant?» et je refuserais sûrement d'y répondre par un oui ou un non.

En revanche, il me semble important de signaler l'existence d'une sorte de censure informelle sur la possibilité même de discuter des enjeux du féminisme, comme si toute tentative en ce sens était synonyme de rejet ou d'hostilité. Je pense que nous y gagnerions tous en acceptant de regarder en face certains impacts de la révolution féministe et en cherchant à ré-

fléchir aux possibles façons d'y remédier.

Par exemple, se pourrait-il que la révolution féministe, tout en favorisant l'épanouissement d'un plus grand pourcentage de personnes, ait en même temps engendré un nombre important de victimes collatérales, notamment dans l'accroissement du nombre de personnes condamnées à la solitude, en particulier les personnes âgées, par rapport à la condition qui était la leur avant cette révolution sociale? Se pourrait-il que le féminisme puisse servir de justification à un mouvement social de xénophobie à l'égard des immigrants de cultures différentes et essentiellement de ceux issus du monde islamique? Se pourrait-il aussi que le féminisme, issu du monde occidental, ait été instrumentalisé pour servir d'argument central d'une prétendue supériorité culturelle sur toutes les autres cultures et pour justifier ainsi la poursuite de la conquête du reste du monde?

La liste de questions pourrait facilement être allongée, ce qui serait perçu par bien des gens comme très désagréable ou très offensant, voire sacrilège, mais pourrait aussi nous enrichir collectivement si nous acceptions d'en discuter sans laisser les émotions écraser toutes nos capacités de réflexion.

IDÉES

ÉCONOMIE MONDIALE

Les étonnantes propositions de *The Economist*

Tranchant avec le conservatisme habituel, présagent-elles un virage ?

LOUIS GILL

Économiste, professeur retraité de l'UQAM

Récemment, l'hebdomadaire financier *The Economist* a consacré un certain nombre d'articles à ce qui peut être caractérisé sans exagération comme la situation d'impasse dans laquelle se trouve l'économie mondiale, près de dix ans après le déclenchement de la crise en 2007-2008. Sa plus grande crainte, écrit-il, est d'en arriver au constat que les outils d'intervention dont nous disposons pour surmonter la faiblesse de l'économie ne fonctionnent plus. Aussi, s'emploie-t-il à proposer diverses voies de rechange qu'il est utile d'examiner à quelques jours de la présentation des budgets à Québec et à Ottawa.

S'endetter davantage!

Dans un premier temps, il va jusqu'à regretter que de nombreux pays disposant encore d'une capacité d'emprunt se soient abstenus de s'endetter davantage, d'autant plus que les coûts d'emprunt sont à leur plus bas niveau. Reprenant une proposition déjà formulée par le Fonds monétaire international dans ses « Perspectives économiques mondiales » d'octobre 2014, il signale que la situation n'a jamais été aussi favorable à un vaste réinvestissement dans la reconstruction d'infrastructures vétustes et délabrées, comme les routes et les édifices publics.

Tranchant avec le conservatisme auquel on aurait pu s'attendre de lui, il suggère de recourir au financement des dépenses pu-

bliques par l'impression pure et simple d'argent (*ex nihilo*), décrite de manière imagée par le fondateur du monétarisme, Milton Friedman, comme le déversement de billets de banque du haut du ciel par hélicoptère.

Pour évaluer cette proposition et l'ampleur de l'impasse économique qui incite à y recourir, mentionnons que le financement monétaire par les banques centrales a été écarté en faveur du financement obligataire depuis la fin des années 1970, sous prétexte de soumettre les États jugés trop dépensiers à la discipline des marchés financiers.

Le financement monétaire par les banques centrales a aussi été mis en avant par le journaliste vedette, Martin Wolf, de l'autre grand périodique de la City de Londres, le quotidien *Financial Times*. Pour Wolf, si l'économie est toujours dans la torpeur, c'est parce que les politiques économiques des gouvernements ont imposé l'austérité. Il estime que la seule façon de surmonter ce blocage est de s'en remettre à un système de déficits budgétaires permanents financés par les banques centrales.

Une spirale inflationniste des salaires et des prix

Tout aussi inattendue est la proposition d'une politique gouvernementale de revenus ayant pour objectif d'impulser, par une augmentation généralisée des salaires, une spirale inflationniste d'augmentation des prix et des revenus, du type de celle que la politique économique des années 1970 s'est évertuée à combattre, au cœur de la stagflation qui a marqué les derniers soubresauts de l'ère keynésienne. Il est à noter que *The Economist* reprend ici, à titre de politique générale pour l'ensemble du monde capitaliste, la proposi-

tion qui vient tout récemment d'être formulée pour le Japon par l'ancien économiste en chef du Fonds monétaire international, Olivier Blanchard, dans un article intitulé « *Japan needs strong inflationary medicine to tackle public debt* », publié dans la *Nikkei Asian Review* et cosigné par Adam Posen.

L'objectif de l'étonnante proposition que désigne ce titre est de réduire le poids réel de l'énorme dette japonaise (privée et publique) par une politique de hausse significative des prix. Les détenteurs de titres de la dette japonaise en souffriront à coup sûr, écrivent les auteurs, mais ce sera, répliquent-ils, une juste compensation pour la masse de richesse, évaluée par eux à 15-20% du produit intérieur brut (PIB) japonais, que la déflation a transférée à ces mêmes créanciers au cours des quelque 20 dernières années. Blanchard et Posen proposent un taux d'inflation annuel avoisinant les 10% pendant les premières années, suivi d'un taux plus modeste par la suite.

La spirale inflationniste devrait, selon eux, être déclenchée par le décret d'une augmentation de 5-10% des salaires et des autres avantages sociaux dès cette année. Le gouvernement devrait par ailleurs augmenter d'au moins 5% le salaire minimum, ainsi que les salaires fixés administrativement dans les secteurs réglementés et les emplois régis par des contrats gouvernementaux, et instituer l'indexation des salaires au coût de la vie.

En somme, pour sortir de l'impasse, l'avenue libératrice se situerait dans des politiques qui ont été vertement combattues par le néolibéralisme. Matière à réflexion à la veille de la présentation des budgets, les 17 et 22 mars prochains.



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Le Musée d'art contemporain de Montréal ne semble plus se soucier autant des visiteurs qu'à l'époque où il était hors du centre-ville.

L'art contemporain... en anglais seulement

COLETTE BERNIER

Montréal

Il y a quelques semaines, je me rendais au Musée d'art contemporain pour voir l'exposition de l'Islandais Ragnar Kjartansson. Je ne l'ai pas vraiment vue, puisque dès la première salle, je me suis sentie flouée, humiliée, triste... non par l'exposition elle-même, mais du fait qu'un musée montréalais peut nous présenter cette série de vidéos exclusivement en anglais, non sous-titrées, hormis le court texte bilingue qui se trouve sur le mur à l'entrée de l'exposition.

C'est comme si, me présentant au cinéma pour voir un film dont j'avais lu la publicité en français, on me le présentait en anglais... Y avait-il au moins un texte d'accompagnement en français? La jeune fille à l'entrée des expositions s'est montrée tout aussi perplexe que moi, mais n'a pu, pendant la vingtaine de minutes où je faisais le tour des autres expositions, trouver quelqu'un pouvant m'expliquer la situation. Or, ce tour complet du musée m'a aussi permis de voir que plusieurs autres vidéos jalonnaient les expositions, dont une seule était en langue française! Est-ce que je me trouvais bien à Montréal?

Je repensai alors à une autre exposition du même musée à l'automne dernier, *Grosse fatigue* de Camille Henrot, une autre vidéo unilingue en anglais. Or, pour cette artiste d'origine parisienne qui vit maintenant à New York, le consulat général de France à Québec avait offert une traduction sur papier de la vidéo. Beau progrès, me direz-vous? Peut-être bien si on ne dit pas que, faisant dos aux visiteurs, le présentoir des traductions était vide lors de mon passage... Et, même avec cette traduction en mains, l'obscurité de la salle ne m'aurait pas permis d'en faire la lecture tout en regardant la vidéo!

Il n'est pas si loin, le temps où le Musée d'art contemporain de Montréal, à l'écart du centre-ville, peinait à attirer des visiteurs. Maintenant en plein cœur du Quartier des spectacles, il ne semble plus se soucier autant des visiteurs, si ce n'est des seuls habitants et touristes anglophones de Montréal! Et dire qu'à l'époque, la Place des Arts avait été construite dans ce quartier pour redorer les quartiers francophones de Montréal!

Ca n'est là qu'un exemple du processus d'anglicisation dans le domaine culturel à Montréal. Peut-on seulement souhaiter que la nouvelle politique de la culture annoncée par l'ex-ministre Hélène David en 2017, au-delà de son engagement à faire du français le socle de cette politique, avance des moyens d'action concrets pour remédier à la situation actuelle? En attendant, je compte bien déchirer ma carte de membre du MAC, puisqu'elle ne crée chez moi, presque chaque fois où je mets les pieds au musée, qu'une « Grosse tristesse »!

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

LA RÉPLIQUE > SOINS DE FIN DE VIE

Les aînés sont libres, n'en déplaise à Réjean Hébert!

Les résidences pour aînés ne sont pas un ghetto, et encore moins un goulag ou une prison

YVES DESJARDINS

Président-directeur général, Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

L'opinion du Dr Réjean Hébert publiée dans *Le Devoir* du 5 mars nous a littéralement indignés. D'abord, bien sûr, parce que les propriétaires et gestionnaires que représente le Regroupement québécois des résidences pour aînés y sont visés. Mais aussi et surtout parce que sa lettre est infantilisante, voire méprisante à l'égard des centaines de milliers d'aînés québécois qui ont librement choisi de vivre soit en copropriété, soit dans les 1858 (et non 1300) résidences privées que compte le Québec. Reflétant un âgisme surprenant et truffés de faussetés, de tels propos de la part du Dr Hébert déçoivent grandement. C'est à croire qu'il considère comme incaptes tous les aînés du Québec!

Il est difficile de concevoir, en effet, que cette opinion puisse être émise par un gériatre, tant elle témoigne d'une méconnaissance de la réalité du vieillissement. Loin de « troquer leur patrimoine » à l'incitation de propriétaires de résidences cupides, ce sont les aînés eux-mêmes qui prennent un jour la décision d'en disposer de façon à se libérer des contraintes d'intendance de leur propriété et des corvées fastidieuses dont ils s'acquittent depuis le début de l'âge adulte. Ils en sont à cette étape de leur vie où ils aspirent plus que tout à se délester de ce qui alourdit leur quotidien pour se ménager, oui, plus de temps pour eux, leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs proches, leurs loisirs, pour faire enfin ce dont ils ont toujours rêvé. Qui peut donc choisir à leur place, vous? Et de quel droit?

Pas un ghetto, un goulag ou une prison

Car c'est bien de droit qu'il s'agit, le droit le plus strict qu'ont ces personnes âgées de décider pour elles-mêmes, de façon éclairée, du milieu de vie qui leur convient. Non seulement elles ne se cachent pas pour mourir, mais elles font au contraire ce choix pour mieux vivre! Elles n'abandonnent aucun de leurs droits et ne renoncent à aucun lien familial ou social. Les résidences pour aînés ne sont pas un ghetto et encore moins un goulag ou une prison. Il est faux d'affirmer que « les contacts avec la famille et les petits-enfants sont réglementés ou confinés dans des espaces réservés », sauf s'il s'agit d'assurer la quiétude des autres résidents, ou pire, que les petits enfants ne peuvent y séjourner plus de quelques heures. Plusieurs aînés prennent, au contraire, « un coup de jeune » après avoir emménagé en résidence, où ils forment des liens et trouvent une vie sociale riche et stimulante alors qu'ils étaient souvent seuls et isolés auparavant.

Ça n'est pas par hasard que les résultats d'un sondage que nous avons effectué ont ré-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il est faux d'affirmer, comme l'a fait l'ex-ministre de la Santé Réjean Hébert, que « les contacts [des aînés] avec la famille et les petits-enfants sont réglementés ou confinés dans des espaces réservés ».

vé un taux de satisfaction des résidents de 95%. Et lorsqu'ils ont besoin de services de soutien à l'autonomie à domicile, ils les reçoivent, puisqu'ils sont, après tout, dans leur domicile!

Mais le comble de la malhonnêteté intellectuelle de la part de l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux est sa référence à de nombreuses situations « d'expulsion en cas de perte d'autonomie significative ou de troubles cognitifs dérangeants ». Pour avoir lui-même fait adopter le règlement actuel sur la certification des résidences privées pour aînés, le Dr Hébert sait très bien que les exploitants de résidences pour aînés n'ont pas le droit de permettre à des personnes dont la santé se détériore de demeurer dans leur résidence et sont tenus d'en informer le réseau de la santé, sans quoi ils risquent de perdre leur certificat de conformité. Et ils ne sont pas expulsés, mais bien transférés par les intervenants du réseau. On s'attendrait d'un ancien ministre de la Santé et des Services sociaux à ce qu'il éclaire la population plutôt que de recourir à des arguments fallacieux pour justifier sa thèse.

Lorsque, justement, vous étiez ministre, plus d'un propriétaire vous a invité à venir visiter sa résidence et à constater par vous-

LE DÉCLENCHÉUR

« On constate au Québec un engouement des aînés pour les logements ou les copropriétés dans des immeubles dédiés spécifiquement à leur groupe d'âge. Ils y vivent dans une sorte d'autarcie, à l'écart de la reste de la société. Cette autoségrégation marque l'échec des politiques d'intégration des aînés et soulève des enjeux importants, tant d'un point de vue personnel que sociétal et sanitaire dans la perspective du vieillissement rapide de notre population. »

— Réjean Hébert, « Les vieux se cachent pour mourir », *Le Devoir*, 5 mars 2016

même à quel point les aînés y sont bien. Vous avez toujours décliné leur invitation. Les portes de plusieurs centaines d'entre elles seront ouvertes, le dimanche 24 avril prochain: nous réitérons donc notre invitation et vous y attendons. Vous pourrez ainsi prendre la vraie mesure de la réalité que vous avez bien maladroïtement évoquée dans votre lettre. M. Hébert, c'est vous qui devriez vous cacher pour avoir tenu de tels propos.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Marco Béaur-Cirino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (cadrointe par intérim); PROMOTION: Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliève (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Des groupes d'aide aux femmes craignent le pire

ETIENNE PLAMONDON EMOND

Seize groupes spécialisés dans le développement de la main-d'œuvre féminine craignent que Québec mette fin à leur financement servant à répondre aux besoins de leur clientèle la plus vulnérable.

Ces organismes qui œuvrent auprès des femmes éloignées du marché du travail ont vu leur financement être coupé de plus de moitié ces dernières années. Entre 2006 et 2015, ils s'étaient vu octroyer annuellement 1,2 million par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Pour l'année financière 2015-2016, le Secrétariat de la condition féminine (SCF) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) n'ont versé que 500 000\$ à ces groupes.

Or, une rencontre avec le SCF et le MESS, le 26 février dernier, s'est conclue sans aucune garantie de voir renouveler, d'ici le 1^{er} avril, l'enveloppe consacrée à leur action.

Interrogé par *Le Devoir*, le MESS s'est limité à dire que d'autres discussions pourraient avoir lieu. Le SCF a indiqué pour sa part avoir tenu des rencontres exploratoires afin de trouver des collaborations possibles dans le cadre du prochain Plan d'action.

«On n'a pas de garantie et il y a des mois et des mois qu'on essaie d'en avoir», déclare Thé-

rèse Belley, présidente du comité consultatif Femmes en développement de main-d'œuvre. La plupart des organismes touchés ne sont pas menacés de fermeture, en raison des ententes de service qu'ils ont avec Emploi-Québec. Néanmoins, la disparition de cette aide financière sonnerait le glas de services fournis en marge de l'employabilité, mais tout aussi cruciaux pour les femmes les plus vulnérables dans la réussite de leur intégration sur le marché du travail. «On n'a aucun financement à la mission de base, comme les autres organismes communautaires», explique Judith Gaudreault, directrice du Jalon de Châteauguay. Son organisme utilisait notamment cet argent pour aider ses clientes sans le sou à se procurer des vêtements convenables pour des entrevues d'embauche ou à défrayer leur transport au début d'un retour au travail.

Au Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF), à Montréal, ce budget permettait notamment de payer des frais de garde, d'inscription aux études, de matériel scolaire ou de tests psychométriques d'orientation pour les femmes monoparentales qui désiraient revenir sur les bancs d'école. Depuis la diminution du financement en 2015, le SORIF a été forcé de réduire ces dépenses, mais aussi dans celles

consacrées à la visibilité. «On se servait de cette enveloppe pour rejoindre directement les femmes monoparentales sur l'aide sociale, parce que c'est une clientèle particulièrement isolée, qui n'est pas facile à rejoindre par des médias ou des canaux traditionnels», explique Nathalie Cloutier, directrice générale du SORIF.

Rétablir le financement initial

Carole Poirier, porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, juge la situation «inacceptable» et considère que le gouvernement «doit absolument rétablir l'enveloppe initiale» de 1,2 million. «Sa propre analyse a fait la démonstration de la pertinence des projets», ajoute-t-elle.

L'approche systémique des 16 organisations a fait l'objet d'une évaluation positive de la part du MESS en 2014. Celui-ci notait, après un sondage, que 76% des femmes trouvaient que leur participation aux activités de ces organismes leur avait permis de régler les problèmes qui freinaient leur recherche d'emploi ou leur maintien au travail. De plus, 64% des 927 personnes interrogées étaient toujours en emploi ou aux études deux ans après avoir demandé de l'aide.

Collaborateur
Le Devoir

FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Or, cette loi est qualifiée de «régression historique» par ses opposants. L'aménagement du temps de travail ou le taux de rémunération des heures supplémentaires, toujours encadrés par la loi, seraient désormais décidés par des accords d'entreprises. Les licenciements pour motifs économiques seraient facilités. L'objectif avoué du gouvernement est de «lever la peur de l'embauche», afin de lutter contre le chômage endémique. Surtout, cette réforme modifierait la semaine de travail française de 35 heures, énoncée dans une loi socialiste datant de l'an 2000.

Une pétition lancée sur les réseaux sociaux a recueilli plus d'un million de signatures en deux semaines, un succès inédit qui inquiète l'exécutif, à un an de la présidentielle. Selon des sondages, 70% des Français sont opposés à la réforme.

Hostilité

«Valls, Hollande, arrêtez les conneries, retrait, retrait de la loi El Khomri [du nom de la ministre du Travail, Myriam El Khomri]», ont scandé les manifestants dans les rues de Paris.

«On rentre dans un bras de fer dont personne ne connaît l'issue», a estimé mercredi Jean-Claude Mailly, numéro un du syndicat Force ouvrière. «Cette loi, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase», estimait Maayane Pralus, présidente du Syndicat général des lycéens (SGL), évoquant la proclamation de l'état d'urgence après les attentats de novembre et le projet contesté d'inscrire dans la Constitution le retrait de la citoyenneté française des personnes condamnées pour terrorisme, un projet similaire à celui adopté par le gouvernement Harper l'an dernier.

DÉTENTION

SUITE DE LA PAGE 1

Après deux ans en prison, ils sont pas habitués à voir des femmes!»

Alexandra Paré, porte-parole du ministère de la Justice du Québec, ne nie pas que des contacts visuels et auditifs se produisent dans ces nouveaux lieux communs. Elle insiste toutefois pour dire qu'il n'y a pas de contacts physiques.

La planification a été faite «en amateur», estime le président de la SAPSCQ. «Au début, il voulait même que le déménagement de la prison Tanguay soit fait pour décembre! Tout ça pour rencontrer au plus vite les cibles de l'austérité décriée dans des bureaux à Québec, où ils ne connaissent rien à la réalité de la prison.»

Mercredi, la porte-parole du ministère de la Justice soutenait quant à elle ne pas être au fait de problèmes qui perdureraient dans cette prison.

Vêtements propres

Trois semaines après leur arrivée au pénitencier Leclerc, explique Marguerite Rivard, bénévole au service de pastorale, certaines femmes n'ont toujours pas pu récupérer leurs effets personnels, leurs vêtements, du shampoing, etc. «Elles sont parties de Tanguay avec deux ou trois sacs chacune. Tout doit être fouillé et tout le contenu doit être consigné par écrit. C'est long. Certaines familles des prisonnières sont inquiètes», dit-elle. Des femmes portent les mêmes vêtements depuis un long moment.

«On a le droit d'avoir des vêtements. C'est la première fois que j'entends ça», rétorque la porte-parole du ministère de la Justice.

Le président du syndicat confirme pour sa part qu'il peut y avoir du retard dans le traitement des effets personnels à l'occasion du transfert de pri-

Au cœur des manifs, la semaine de 35 heures

La réforme du droit du travail qui propose le gouvernement de Manuel Valls ne modifie techniquement pas la semaine de travail de 35 heures. Elle permettrait toutefois aux entreprises de réorganiser leurs horaires, pour atteindre un maximum de 48 heures de travail par semaine, et 12 heures par jour. Certains employés pourraient travailler 60 heures par semaine lors de circonstances extraordinaires. En période de forte demande, les entreprises pourraient même être dispensées de dédommager leurs employés pour leurs heures supplémentaires. Ces employés obtiendraient, en retour, davantage de congés plus tard. D'autres mesures assoupliraient les règles qui encadrent les congédiements et le travail à la maison ou la nuit. Ainsi, la loi prévoit le plafonnement à 15 mois de salaire des indemnités pouvant être exigées à l'employeur par le Tribunal du travail en cas de licenciement abusif. Elle assouplit également les règles entourant les licenciements permis en cas de difficultés financières d'entreprise.

Agence France-Presse

Avec le virage de déréglementation incarné par cette loi, le président français François Hollande se heurte une fois de plus à l'hostilité de son camp, et risque de voir ses appuis de gauche se réduire encore, contrecarrant ses chances de se faire réélire en 2017.

M. Hollande justifie cette réforme par la nécessité de freiner le taux de chômage, qui atteint 10% dans tout le pays et 24% chez les jeunes. La mobilisation des jeunes de moins de 25 ans est d'ailleurs particulièrement suivie par

le gouvernement, qui garde en mémoire les énormes manifestations de jeunes du secondaire et de l'université, en 2006, qui avaient duré trois mois et avaient contraint le gouvernement à abandonner un projet de contrat de travail spécifique.

Hasard du calendrier, l'appel coïncidait avec une grève dans les transports ferroviaires sur des revendications salariales. Un train sur trois seulement circulait en moyenne dans la matinée dans le pays.

Des syndicats ouverts aux changements

Le gouvernement français, qui multiplie les consultations avec ses partenaires et les organismes communautaires, espère encore d'ici le 24 mars diviser le camp des opposants et rallier à sa réforme les syndicats réformistes, qui sont restés à l'écart des manifestations de mercredi.

Ces syndicats, la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en tête, demandent le retrait de deux dispositions emblématiques: le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif et, surtout, l'assouplissement des critères pour les licenciements économiques.

«Nous pouvons éviter les ruptures», a affirmé mardi François Hollande lors d'un sommet franco-italien à Venise. «Il faut laisser le temps de la concertation, le temps de la discussion, et le temps de la décision viendra», a-t-il poursuivi.

Le chef du gouvernement italien, Matteo Renzi, a souligné qu'en Italie, où lui-même a mis en œuvre des réformes libérales, «les choses ont fonctionné» avec «plus de 760 000 emplois» créés.

L'ex-président de droite Nicolas Sarkozy, qui ambitionne de revenir au pouvoir l'an prochain, a évoqué «une ambiance de fin de règne» au sein de l'exécutif.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press
Le Devoir

sonnier. «C'est une opération complexe. Tout doit être fouillé et inventorié. Le pénitencier Leclerc est encore en travaux, ce qui n'est pas très adapté pour ce travail. Le bureau d'admission de l'établissement n'est même pas prêt.»

Ce qui a été fait, «ce n'est pas une réussite», constate sœur Rivard. «Je pense que les lieux n'étaient pas prêts, ni le personnel. C'est un bordel. Vous n'avez pas idée.»

Des choses aussi simples que les douches font défaut. «Les douches pour les femmes sont pour l'instant côté à côté, sans rideaux pour les séparer, avec fenêtres qui donnent sur le corridor et qui permettent de les voir... Accueillir des femmes comme ça, c'est un gros gâchis.»

L'ex-licenciante-gouverneuse Lise Thibault vient d'être transférée de Québec au pénitencier Leclerc. En entrevue à LCN, son compagnon, Réal Cloutier, affirme avoir constaté qu'il s'agit d'une «vieille prison», «une bâtisse très âgée», bien que la cellule dont dispose sa compagne, ex-vice-reine, soit mieux adaptée à son handicap. «C'est vétuste», a-t-il souligné néanmoins.

Réal Cloutier a pu constater, grâce à ses conversations avec Lise Thibault, que les prisonnières ne disposent toujours pas de vêtements de rechange, parfois deux semaines après être arrivées dans leur nouvelle prison. «Hier [le mardi 8 mars], ils ont passé des petites culottes à tout le monde parce qu'il y avait un problème de propreté.»

Nathalie Lecomte est au nombre des quelques prisonnières qui ne purgent leur peine que la fin de semaine. Elle doit être derrière les barreaux pour 45 week-ends.

À son arrivée à l'établissement Leclerc, elle a été placée avec une vingtaine de femmes dans une pièce, avec un accès aux toilettes seulement après plusieurs heures d'attente. «Des filles avaient envie avant et ont cogné à la fenêtre. Le gardien était pas de bonne humeur. [...] Il a dit: "Je m'en câlisse. Pisse où tu veux."» Cer-

taines femmes ont dû se soulager comme elles le pouvaient, dans ces circonstances. Les problèmes pour celles qui purgent des peines discontinues semblent en bonne partie réglés.

Moins de services

L'institut Leclerc manque par ailleurs de personnel pour encadrer les activités de réinsertion. «Il faut couper les services parce qu'on manque d'effectifs», constate le président du Syndicat des agents de la paix.

«Ils n'ont gardé que 40 personnes sur les 125 qui travaillaient à la prison Tanguay», dit sœur Rivard. En conséquence, «ils n'ont pas le personnel pour maintenir toutes les activités. La bibliothèque n'est pas en fonction. À la salle de télévision commune, c'est tellement écho qu'il faut être juste à côté de la télévision pour entendre quelque chose.»

Le président du Syndicat des agents de la paix confirme les dires de sœur Rivard. Des agents lui ont signalé la baisse des services socioculturels donnés aux détenus. «Le gymnase n'est pas conçu pour être mixte. C'est certain que les hommes ne peuvent pas s'y rendre désormais quand les femmes y sont. L'école aussi, comment ça peut fonctionner? Le parloir, l'infirmerie, c'est pareil.» Il existe au centre Leclerc une buanderie commerciale opérée par les détenus. «Qui va la faire fonctionner? En attendant, rien ne fonctionne comme ça devrait. Les besoins ont été sous-évalués.»

Les hommes du pénitencier Leclerc écopent en conséquence eux aussi des mesures d'austérité appliquées aux femmes. «C'est certain que ça a des effets sur eux.» Mathieu Lavoie considère d'ailleurs que la situation générale se dégrade dans les prisons du Québec pour cause de restriction budgétaire et de mauvaise planification des besoins humains.

Le Devoir

MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

Ears en titre d'autobiographie. Il n'était pas là pour parler Beatles, mais ramenait lui-même ses «boys» constamment sur la table. Nous régalait d'anecdotes que nous connaissions pourtant par cœur. Dont la fameuse fois où John Lennon, insatisfait des deux versions totalement différentes de *Strawberry Fields Forever*, demanda au magicien réalisateur «d'arranger ça». «C'était une impossibilité technique, raconta Martin, les versions n'étaient pas dans la même tonalité ni le même tempo! Mais j'ai essayé, et par miracle, en accélérant la prise sept et en ralentissant la prise 26, ça concordait!»

Il y a tant de ces moments mythiques en studio, où George Martin rendit possible les désirs fous de ces génies créateurs, et devint lui-même complice créateur, en ce sens le seul véritable «cinquième Beatle», à la fois collaborateur et facilitateur. Besoin d'un solo un peu baroque pour *In my Life*, pas de souci, George Martin se mettait au clavecin. Dans ces studios EMI d'Abbey Road avec les techniciens en sarrau, les Beatles changeaient les règles à mesure, et George Martin poussait l'audace encore plus loin. Pas censé placer des micros aussi près de violoncelles? A d'autres! George Martin enregistra le quatuor à cordes d'*Eleanor Rigby* tel un orchestre de rock. Sur le deuxième volume d'*Anthology*, compilation de raretés, on peut entendre les cordes seules. «Vous avez aimé?» me demanda le beau monsieur aux cheveux blancs entre l'entrée et le repas.

«Y a-t-il quelque chose que vous n'aimez pas? s'enquiert le producteur. Well... I don't like your tie!» lança George Harrison

L'humour avant la musique

L'incroyable concours de circonstances qui donna lieu en 1962 à la rencontre de ce trentenaire inventif et des quatre garçons de Liverpool est narré dans le menu détail dans *All Those Years: Tune In*, le premier tome de la biographie définitive du groupe (Mark Lewisohn, 2013, près de 1000 pages), et c'est trop fertile en péripéties pour tenter ici un résumé: l'important est de dire que George Martin était l'homme qu'il fallait, au bon moment. Sa formation en musique classique — piano et hautbois —, la niche très particulière qu'il occupait chez Parlophone, filiale du géant EMI, tout le préparait à embarquer dans le *Magical Mystery Tour* des Beatles, huit ans durant. Ses «novelty records» de la fin des années 1950 et du début des années 1960 avec les humoristes d'avant-garde du *Goon Show* (dont Peter Sellers) et de *Beyond the Fringe* regorgeaient déjà de trouvailles sonores et de bruitages singuliers: le brillant arrangeur avait aussi un sens aigu du second degré.

De fait, c'est l'humour qui scella l'alliance avec les p'tits vites du nord de l'Angleterre, avant la musique. L'anecdote mille fois répétée de la cravate est encore la plus parlante. À l'audition des Beatles (qu'accorda Martin parce que des pressions internes l'y forçaient), l'impression d'avoir affaire à un maître d'école fut vite dissipée. «Y a-t-il quelque chose que vous n'aimez pas?» s'enquiert le producteur. «Well... I don't like your tie!» lança George Harrison du haut de ses 19 ans. Instants d'éternité: allaient-ils se faire jeter comme des malpropres? Non, tout le monde rigola, George Martin fut charmé.

La pérennité du corpus Beatles l'occupa encore longtemps après la fin assez pénible du groupe en 1970, de compilation en compilation et jusqu'au spectacle *Love* du Cirque du Soleil à Las Vegas en 2006, mais son œuvre de compositeur, de réalisateur et d'arrangeur justifia un coffret de six disques, qui incluait les Gerry and The Pacesetters et autres Cilla Black de la première époque, mais aussi les Jeff Beck, America... et Paul McCartney en solo (*Live and Let Die*, notamment). J'ai une affection toute particulière pour ses compositions instrumentales, et je chérirai ce moment où, en entrevue téléphonique, j'évoquai sa pièce *All Quiet on the Mersey Front* (de la bande sonore du film *Ferry Cross the Mersey*). «Oh! C'était une toute petite chose, dans le style de mon arrangement de Ringo's Theme pour A Hard Day's Night, mais j'en suis fier, et vous êtes le premier à m'en parler depuis 1965, je vous en remercie...» Je fondis. J'avais fait un petit peu plaisir à cet homme qui m'a rendu la vie magique. Au revoir, sergent Poivre.

Le Devoir

Rectificatif

Dans l'article de Caroline Montpetit intitulé «L'Inspecteur Épingle ferme ses portes» publié mercredi, nous avons fait état d'amendes pour le bruit, dans le Plateau Mont-Royal, qui allaient de 1000 à 3000\$ pour la première offense d'une personne morale, puis de 3000 à 6000\$ pour une deuxième offense. Précisons que depuis le 10 juillet dernier, ce règlement a été modifié. Les amendes pour une première offense sont de 600\$ à 2000\$ pour une personne morale. Elles peuvent aller de 2000 à 4000\$ pour une première récidive, puis de 4000\$ à 12 000\$ pour toute récidive additionnelle.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com